

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 21 JUIN 2016**

**AVIS**

**DES COMMISSIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE,  
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

**SUR**

**LE BILAN D'ACTIVITÉS DU CONSEIL RÉGIONAL ET  
LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RÉGION RÉUNION  
POUR L'EXERCICE 2015**

***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés***

*(ont pris part au vote : Michèle ANDRÉ, Maximin BANON, Jasmine BÉTON-MATAUT, Marcel BOLON, Robert BOULANGER, Nicolas CARMi (procuration à Éric MARGUERITE), Florence CAZAL, Patrick CORRÉ, Olivier DEJEAN, Thierry FAYET, Jean-François FROMENS, Patrick GEIGLÉ, Chantal GRÉGOIRE, Yvès-Claude HOARAU, Ivan HOAREAU, Marie-Claire HOAREAU, Alain IGLICKI, Paul JUNOT (procuration à Florence CAZAL), Gilles LAJOIE, Abdoullah LALA (procuration à Joël SORRES), Amaury de LAVIGNE, Sylvie LE MAIRE (procuration à Jean-Raymond MONDON), Georges-Marie LÉPINAY, Céline LUCILLY, Éric MARGUERITE, Jean-Yves MINATCHY, Frédéric MIRANVILLE, Jean-Raymond MONDON, Chryslène MOUTIAMA, Gérard MOUTIEN, Stéphane NICAISE, Christine NICOL (procuration à Maryvonne QUENTEL), Michel OBERLÉ, Pierre PAUSÉ, Christian PICARD, Jean-Louis PRADEL (procuration à Michèle ANDRÉ), Maryvonne QUENTEL, Alex SAVRIAMA, Joël SORRES)*

**COMMISSION « AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES  
ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »**

La Commission a examiné les Comptes administratifs et le Bilan d'activités présentés par la Collectivité régionale pour l'exercice 2015, pour les secteurs relevant du champ de ses compétences, à savoir, les affaires générales et financières (Budget et Finances, Ressources Humaines, Patrimoine immobilier), les affaires européennes, les relations internationales et la coopération régionale.

**AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES**

**« BUDGET ET FINANCES »**

La Commission souligne la particularité de l'exercice 2015 à double titre. En effet, le scrutin régional de décembre 2015 a amené le Conseil régional d'une part, à différer l'examen des Orientations budgétaires et du Budget primitif au premier trimestre 2016 et d'autre part, à élaborer un budget transitoire afin d'assurer une exécution budgétaire minimale.

En cours d'exercice, le BP 2015 a été amendé par deux Décisions Modificatives (dont une technique) et un Budget Supplémentaire de reports. Par ailleurs, ont été mis en place deux budgets annexes, pour la gestion des services publics régionaux, l'un dédié à la distribution et production d'énergie, l'autre, dans le cadre de la délégation de service public Musées, ainsi qu'un budget doté de l'autonomie financière pour la gestion du programme INTERREG V OI.

En mouvements réels, les recettes se sont élevées à 1 204,66 M€, soit un taux de réalisation de 81,7 % des prévisions (1 474,26 M€), en progression de 23,7 % (974,20 M€ en 2014). Elles ont représenté, par section :

- en fonctionnement, 560,09 M€, 105,4 % des prévisions (531,47 M€) et 0,3 % d'augmentation (558,36 M€ en 2014),
- en investissement, 644,58 M€, 68,4 % des prévisions (942,78 M€) et une évolution de 55 % (415,83 M€ en 2014).

Les dépenses totales mandatées se sont chiffrées à 1 069,51 M€, soit un taux de réalisation de 79,8 %, pour une prévision budgétaire de 1 339,83 M€, en augmentation de 13,1 % (945,43 M€ en 2014). Elles se sont ventilées par section, comme suit :

- en fonctionnement, 395,19 M€, 95 % des prévisions (415,84 M€) et une évolution de 0,2 % (394,46 M€ en 2014),
- en investissement, 674,3 M€, 73 % des prévisions (923,9 M€) et 22,4 % d'augmentation (550,97 M€ en 2014).

La Commission observe à la lecture du Compte administratif, les principaux éléments suivants :

- Une faible progression des recettes de fonctionnement, conséquence de la baisse des concours financiers de l'État et des subventions européennes, et d'un moindre rendement des recettes fiscales. Ce poste enregistre une augmentation globale, due essentiellement à celle de la fiscalité indirecte. Aucune hausse des taux fiscaux et tarifs des taxes n'a été opérée en 2015.

La Commission rappelle qu'un certain nombre de recettes sont liées à la consommation des ménages

et des entreprises, et donc qu'en situation de crise, un « effet ciseau » est à craindre<sup>1</sup>. Il lui paraît donc de plus en plus souhaitable qu'une réflexion, associant le CESER, soit menée sur l'évolution de la fiscalité locale<sup>2</sup>.

Le CESER avait formulé des préconisations concernant les énergies fossiles (Octroi de mer, Taxe Spéciale de Consommation sur les Carburants) dont l'objectif était de :

- rendre la fiscalité « plus vertueuse et respectueuse de l'environnement » ;
- maintenir un « niveau d'acceptabilité pour le consommateur » ;
- préserver les recettes pour chacune des Collectivités bénéficiaires<sup>3</sup>.

En ce domaine, la Commission rappelle l'ambition affichée par la Collectivité régionale de « *viser une fiscalité différenciée, une fiscalité de redistribution, une fiscalité permettant de corriger et de limiter les inégalités sociales à la Réunion* »<sup>4</sup>.

- Une quasi-stabilisation des dépenses de fonctionnement, avec toutefois, une hausse des engagements comptables pour la fonction « Routes et transport » et le dispositif de continuité territoriale.

Ayant constaté lors de l'examen du BP 2015 que ces dépenses étaient très proches du montant de la trajectoire d'équilibre, en l'absence d'indications actualisées sur cette dernière (cf. infra), la Commission appelle la Collectivité à une certaine prudence.

- Une progression importante des dépenses d'investissement (près de 60 % des dépenses totales), consacrées en grande partie à la poursuite de la Nouvelle Route du Littoral.

Dans un contexte contraint sur les plans financier et économique et alarmant sur le plan social, la Commission réitère avec insistance que la vocation première du Conseil régional est de « préparer l'avenir ». En conséquence, elle partage la priorité accordée à la politique d'investissement à long terme, qui doit jouer un rôle moteur en matière de soutien à l'économie locale. La Commission considère que l'ensemble des interventions régionales doit contribuer au développement des activités et in fine au maintien et à la création d'emplois pour le territoire de la Réunion<sup>5</sup>. Elle invite donc une nouvelle fois la Collectivité à s'assurer des retombées locales en la matière et à les mesurer dans le cadre de ses évaluations<sup>6</sup>.

- Une forte augmentation des recettes d'investissement due en particulier à l'emprunt. Sur ce point, la Commission renouvelle son appel à la vigilance afin que l'endettement n'ait pas pour conséquence à terme d'accroître la pression fiscale sur les ménages<sup>7</sup>.

À la lumière des éléments présentés, davantage de précisions sont nécessaires afin d'apprécier les marges de manœuvre de la Collectivité régionale, tant en investissement qu'en fonctionnement. Sachant que les perspectives d'évolution du budget à l'horizon 2021 ont été actualisées<sup>8</sup>, la Commission réitère une nouvelle fois sa demande d'être destinataire des documents révisés (PPI-PPF<sup>9</sup> et Trajectoire d'Équilibre) ; en l'espèce, le Rapport se réfère toujours aux données de 2012.

Elle rappelle que ces outils stratégiques de référence sont essentiels à la compréhension et à la bonne appréciation des évolutions budgétaires (lisibilité à court, moyen et long termes)<sup>10</sup>. L'analyse prospective qui en découle doit permettre d'arrêter une stratégie de financement adaptée aux priorités, dans le respect des capacités budgétaires. Il en va de la crédibilité des budgets régionaux. Ce faisant, une information régulière de toute actualisation des données s'avère donc indispensable<sup>11</sup>.

1 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 8 décembre 2011.

2 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016 – Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

3 Réponse du CESER à la saisine du Président de la Région Réunion sur « La problématique des carburants » – Assemblée plénière du 2 juillet 2013.

4 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

5 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 15 novembre 2011.

6 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014 – Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014 – Avis du CESER sur le Compte administratif et le Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

7 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

8 Cf. page 7 du Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2015.

9 Programmation Pluriannuelle d'Investissement – Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement.

10 Avis du CESER sur le Compte administratif et le Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

11 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

Si la Commission constate que l'épargne brute reste à un niveau élevé, elle souhaite que ce ratio fasse l'objet d'une surveillance toute particulière, compte tenu des nouveaux projets d'investissement portés par le Conseil régional. En effet, cet indicateur est d'importance puisqu'il permet tout autant de mesurer la capacité d'autofinancement que celle de remboursement des emprunts futurs et donc d'apprécier la santé financière de la Collectivité. Sa préservation est le fondement de toute stratégie financière<sup>12</sup>.

Peut-être relevée l'évolution des indicateurs financiers les plus significatifs :

- **Un résultat de l'exercice positif** de 0,728 M€<sup>13</sup>,
- **Un niveau d'épargne brute élevé** : 164,9 M€<sup>14</sup>,
- **Un taux d'épargne brute**<sup>15</sup> **satisfaisant** : 29,5 %<sup>16</sup>,
- **Une capacité de désendettement**<sup>17</sup> **dynamique** : 3,4 années<sup>18</sup>.

## « RESSOURCES HUMAINES »

La Commission rappelle avec intérêt que la consécration d'un rapport sectoriel pour les Ressources Humaines s'inscrit en conformité avec à ses préconisations antérieures.

Le Bilan présenté fait état d'un effectif total chiffré à 2 531 agents, tous statuts confondus.

Il est souligné la réorganisation des services opérée pour le développement des compétences régionales afférentes à la gestion des programmes européens (FEDER<sup>19</sup> et FSE<sup>20</sup>).

À cette occasion, la Commission renouvelle sa recommandation de favoriser, en priorité, la procédure de redéploiement du personnel en mobilité interne pour pourvoir aux vacances de postes, et ainsi contribuer aux évolutions de carrière au sein du Conseil régional. De plus, compte tenu de l'implication forte de la Collectivité en faveur de l'apprentissage (146 postes dénombrés), la Commission l'avait invitée à porter une attention toute particulière à l'insertion des bénéficiaires<sup>21</sup>.

Afin de faciliter les analyses comparatives à venir, il est suggéré l'adoption d'une présentation identique à celle des Orientations budgétaires 2016 permettant, à titre d'exemple, d'opérer une distinction des emplois par nature (postes permanents, contrats à durée indéterminée/déterminée, CAE<sup>22</sup>, ...).

La Commission a accueilli avec satisfaction la présentation qui lui a été faite relative aux actions de formation dispensées à l'attention du personnel. La formation continue étant un axe fondamental de la politique des ressources humaines, elle souhaiterait que cette dimension soit intégrée aux futurs rapports budgétaires. Il s'agit en effet d'accompagner au mieux les agents concernés par les nouvelles compétences (cf. supra) mais également de poursuivre la professionnalisation.

En la matière, elle rappelle sa demande précédemment exprimée de disposer d'un tableau récapitulatif (par catégorie d'agents formés) du plan de formation annuel (y compris des actions mises

12 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

13 Pour 34,37 M€ en 2014.

14 Pour 163,9 M€ en 2014 et 158,2 M€ en référence à la tranche 2015 de la trajectoire d'équilibre de 2012.

15 Taux d'épargne brute = Épargne brute/Recettes réelles de fonctionnement

16 Supérieur à celui de la moyenne des Régions françaises = 21 % et des Régions d'Outre-mer = 25 % – Très proche de la trajectoire d'équilibre de 2012 = 29,6 %.

17 Capacité de désendettement = Dette/Épargne brute.

18 Contre 2,1 années en 2014 – Tranche 2015 de la trajectoire d'équilibre de 2012 = 2,8 années – Moyenne des Régions françaises = 4,7 années et moyenne des Régions d'Outre-mer = 3 ans.

19 Quatre guichets uniques créés au sein des directions opérationnelles, chargées de la gestion des dossiers et un Pôle d'Appui rattaché à la Direction Générale assurant le pilotage, la coordination et l'animation globale des programmes.

20 En tant qu'organisme intermédiaire, par le biais d'une subvention globale, la Collectivité assure la gestion d'une partie du FSE – Cinq services instructeurs réorganisés et une Cellule créée, rattachée à la Direction Générale Adjointe concernée.

21 Avis du CESER sur le Compte administratif et le Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

22 Contrats d'Accès à l'Emploi.

en œuvre par le CNFPT<sup>23</sup>)<sup>24</sup>, à l'instar de celui présenté aux organisations syndicales.

Dans un contexte général budgétaire contraint, il convient d'anticiper les situations d'accroissement des compétences et donc d'évolution du personnel (carrières, recrutements, optimisation/mutualisation des moyens, ...)<sup>25</sup> Le Conseil régional est donc fortement incité à adapter, en conséquence, les outils de pilotage de sa politique des ressources humaines (organigrammes hiérarchiques et fonctionnels, fiches de poste, plan de formation, ...) en vue de la formalisation d'un dispositif de GPEEC<sup>26</sup>. Celui-ci s'avère d'autant plus indispensable d'une part, au regard des transferts à venir au titre de la loi NOTRe du 7 août 2015, et d'autre part, de l'évolution de la pyramide des âges (départs en retraite prévisibles).<sup>27</sup> Pour ce faire, la mise en place d'une Cellule dédiée à la DRH est vivement préconisée<sup>28</sup>.

La Commission avait relevé le caractère innovant du projet d'expérimentation du télétravail et le rôle précurseur de la Collectivité en ce domaine<sup>29</sup>. Aussi s'étonne-t-elle de l'absence de bilan de cette mesure à l'issue de la période d'expérimentation. Elle s'interroge sur sa reconduction. Ses effets positifs (limitation des déplacements, prise en compte des situations de handicap, ...) doivent être analysés tout comme ses effets négatifs potentiels (porosité des temps de travail et de repos, risques de surmenage et de dislocation de la famille, ...).

Enfin, la Commission souligne à nouveau la démarche volontariste et globale en matière de politique d'accueil et de maintien dans l'emploi en faveur des personnes en situation de handicap<sup>30</sup>. Le lancement du Plan Handicap devrait aussi participer à l'effort budgétaire par la diminution de la contribution annuelle versée par la Collectivité au FIPHFP<sup>31</sup>.

## **« PATRIMOINE IMMOBILIER »**

L'élaboration d'un rapport sectoriel conséquent pour le patrimoine immobilier reflète la dynamique impulsée, dès 2011, par le Conseil régional visant à donner une nouvelle dimension à ce secteur, pour une gestion patrimoniale plus active<sup>32</sup>.

Ainsi, l'année 2015 a été marquée par la poursuite des actions précédemment engagées en ce domaine, notamment liées à la tenue des inventaires, à la valorisation immobilière ou encore à la gestion foncière.

L'objectif poursuivi par la Collectivité étant, d'une part, d'accroître les recettes issues de la gestion patrimoniale et, d'autre part, d'en diminuer les charges de fonctionnement. La Commission soutient donc toutes les interventions régionales tendant à contribuer à l'amélioration de l'autofinancement<sup>33</sup>. Il est souligné que le programme d'acquisition en vue de mettre fin aux différents baux locatifs, dont ceux des Conseils consultatifs, s'inscrit pleinement en ce sens.

23 Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

24 Avis du CESER sur le Compte administratif et le Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

25 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 15 novembre 2011.

26 Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences.

27 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

28 Avis du CESER sur le Compte administratif et le Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

29 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

30 Cf. loi du 11 février 2005 – Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

31 Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique Territoriale.

32 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2011 – Assemblée plénière du 3 novembre 2010.

33 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

---

## AFFAIRES EUROPÉENNES – PROGRAMMES EUROPÉENS

---

2015 a représenté une année de transition, au demeurant complexe pour la Collectivité régionale, tenant à la nécessité de gérer deux générations de programmes aux modalités différentes. Il s'est agi de la dernière année de réalisation 2007-2013 (marquée par les opérations de clôture) et du début de la mise en œuvre effective de la programmation 2014-2020 (avec la validation des critères de sélection, des plans de communication et d'évaluation, la déclinaison des procédures de gestion, ...). De plus, il convient de souligner un fait marquant, la fonction d'Autorité de gestion du FEDER<sup>34</sup> convergence, exercée pour la première fois par le Conseil régional. Par ailleurs, a été finalisée la négociation du programme INTERREG V OI par son adoption.

Dans le cadre de l'exécution 2007-2013, la Commission relève avec satisfaction, que des moyens supplémentaires adéquats ont été déployés pour accélérer les rythmes de programmation et de certification.

Ce faisant, elle tient à souligner que la Collectivité a pris le « *risque calculé* », conformément aux recommandations de la Commission européenne en termes de bonnes pratiques, d'assurer la sur-programmation (« *afin d'anticiper sur les taux de chute et éventuelles sous-réalisations* ») et la sur-certification (« *afin de limiter les effets des éventuelles mesures correctrices* »). Les objectifs visés étaient d'atteindre un niveau de programmation optimum et une certification maximale, afin de permettre une bonne consommation des crédits alloués. Ainsi, sont notés des niveaux de réalisations pour le moins satisfaisants pour les principaux programmes, au regard des conditions de leur mise en œuvre. Il apparaît toutefois regrettable de constater pour le volet régional du FEP<sup>35</sup>, compte tenu du contexte réglementaire spécifique contraint et suite aux changements survenus en cours de programmation, des résultats en deçà des attentes.

S'agissant de la programmation 2014-2020, la Commission salue à nouveau la mise en place effective des quatre guichets uniques thématiques offrant un accueil mutualisé aux porteurs de projets. Cet accompagnement adapté, tout au long de leur parcours administratif, est de nature à améliorer l'information, à simplifier les procédures et donc à faciliter l'accès aux aides européennes<sup>36</sup>.

De même, la Commission estime que la contractualisation avec les Autorités urbaines que sont les EPCI<sup>37</sup>, dans le cadre de la démarche novatrice symbolisée par l'ITI (Investissement Territorial Intégré) s'inscrit également dans ce sens. Ce nouvel instrument de programmation a pour vocation de permettre un cofinancement simplifié des stratégies territoriales intégrées. Sa procédure d'élaboration permet de prendre en considération la dimension des réalités territoriales, au service d'un développement plus harmonieux et équilibré de notre territoire<sup>38</sup>.

La Commission relève également que cette année a connu la déclinaison de la stratégie de communication du FEDER<sup>39</sup>. Les premières actions, d'information et de sensibilisation (séminaire de lancement opérationnel, guide pour les porteurs de projets, ...), à l'attention des opérateurs publics et bénéficiaires privés, plaident en faveur d'une plus grande efficacité des dispositifs d'interventions<sup>40</sup>.

La Commission rappelle que la gestion des programmes européens à la Réunion par trois entités institutionnelles distinctes a nécessité d'ajuster le mode de gouvernance du partenariat. Ainsi, la Conférence des autorités de gestion garantit un pilotage coordonné entre l'État, la Région et le

---

34 Fonds Européen de Développement Régional.

35 Fonds Européen pour la Pêche.

36 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

37 Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

38 Avis du CESER sur les critères de sélection des actions concernant l'Investissement Territorial Intégré (ITI) du PO FEDER 2014-2020 du 10 décembre 2015.

39 Avis du CESER sur la stratégie de communication du PO FEDER Réunion 2014-2020 du 8 juillet 2015.

40 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

Département. La concertation a été élargie aux EPCI et aux socio-professionnels. Les Conseils consultatifs sont davantage impliqués par leur participation au Comité Local de Suivi du FEDER<sup>41</sup>. De plus, ils ont été consultés, pour la première fois, sur les fiches actions des programmes<sup>42</sup>.

Concernant spécifiquement le FSE et l'IEJ<sup>43</sup>, la Commission avait souligné que le maintien d'un programme territorial unique (contrairement aux autres Régions françaises) tendait à plus de cohérence et de simplicité. Si l'attribution de la subvention globale permet à la collectivité régionale de maintenir le préfinancement des actions en faveur des bénéficiaires, elle s'enquiert des conséquences du retard d'accréditation de l'Autorité de gestion concernée. De même, elle souhaiterait être informée des suites réservées à la demande de mise en place d'un guichet unique spécifique<sup>44</sup>. Dans l'attente, le développement des services dématérialisés devrait permettre de mutualiser entre les Collectivités départementale et régionale, les dispositifs d'accueil et d'orientation.

Pour le programme INTERREG V OI, l'établissement d'un budget annexe dédié est de nature à donner une plus grande lisibilité à la gestion, au suivi et à l'utilisation des fonds européens et de leurs contreparties. Dans ce cadre, il convient de rechercher l'articulation des diverses sources de financement, la coordination des différents niveaux d'intervention et donc, in fine, la cohérence interne et externe de l'ensemble des politiques (locales, régionales, nationales et européennes) à l'échelle de notre territoire<sup>45</sup>.

Au regard des procédures de gestion distinctes très « centralisées » des programmes FEADER et FEAMP<sup>46</sup>, la Commission invite fortement le Conseil régional à poursuivre ses démarches afin d'aboutir à une réelle mise en application de l'article 349 du TFUE<sup>47</sup> prenant en considération les particularismes des RUP<sup>48</sup>.

Enfin, elle restera particulièrement attentive aux travaux d'évaluation conduits. En la matière, le CRE (Comité Régional d'Évaluation) doit jouer pleinement le rôle qui lui a été assigné. Pour ce faire, la Commission espère vivement que son fonctionnement sera adapté afin d'organiser et de développer la concertation de façon régulière. La Commission rappelle que la pratique évaluative des programmes européens pourrait servir d'exemple pour généraliser la procédure à l'ensemble des politiques publiques menées localement<sup>49</sup> dont celles mises en œuvre par la Collectivité.

---

41 Avis sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

42 Avis du CESER sur les fiches actions du PO FEDER 2014-2020 du 4 mars 2015 – Avis du CESER sur les fiches actions du PO FSE 2014-2020 du 27 avril 2015 – Avis du CESER sur les fiches actions du programme INTERREG V Océan Indien du 22 mars 2016.

43 FSE : Fonds Social Européen – IEJ : Initiative Emploi pour les Jeunes.

44 Avis sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

45 Avis des Commissions du CESER sur le Budget annexe FEDER 2014-2020 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

46 FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural – FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche.

47 Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne.

48 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

49 Contribution du CESR : « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens » – Assemblée plénière du 4 mars 2010.

---

## RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPÉRATION RÉGIONALE

---

Ce bilan d'activités fait état des interventions régionales s'inscrivant dans le prolongement des initiatives antérieures et en conformité avec l'ambition affichée par la Collectivité depuis 2010 d'un renforcement de la dimension économique.

Cette année 2015 a été particulièrement marquée par l'adoption du programme INTERREG V OI, le 23 septembre 2015, instrument privilégié de mise en œuvre de la politique régionale, ouvrant « *une nouvelle phase pour l'action internationale de la Région* », qui en assure la pleine responsabilité en sa qualité d'Autorité de gestion.

### I. LA POURSUITE DE L'ORIENTATION RÉSOLUMENT ÉCONOMIQUE DE LA COOPÉRATION

S'agissant du renforcement de la compétitivité des entreprises, la Commission rappelle que des mesures doivent être prises tant en matière de veille (en amont des appels d'offres) que d'aides pour exporter notre savoir-faire (secteurs du BTP, des énergies renouvelables, TIC, services, ...) <sup>50</sup>. Les réseaux peuvent y contribuer de même que la mise à disposition de Réunionnais dans les Ambassades et/ou Consulats des pays cibles <sup>51</sup>.

De plus, l'ouverture de la Maison de l'export, que le CESER appelle de ses vœux, doit permettre de fédérer l'ensemble des acteurs en leur offrant un espace de concertation ainsi que des moyens d'intervention adéquats (frais de déplacements et annexes, études de marchés, prospections, ...), notamment en termes de mutualisation pour les TPME <sup>52</sup>.

À travers l'élaboration du SRDEII <sup>53</sup> (pour fin 2016), la Collectivité marque son implication en faveur d'une plus grande internationalisation des entreprises réunionnaises. La Commission souhaiterait bénéficier d'une présentation de ce document éminemment stratégique pour la Réunion.

Sur le plan des relations multilatérales, elle soutient la volonté de renforcer la visibilité de la Réunion. Considérant que les conditions de l'ouverture vers le grand océan Indien passent par une plus grande reconnaissance au sein des organisations de coopération ou d'intégration régionale <sup>54</sup>, la Commission engage le Conseil régional à intensifier les démarches en ce sens. Il s'agit de trouver le bon niveau de représentation pour défendre au mieux nos intérêts spécifiques et valoriser notre expertise.

Face aux avancées des négociations relatives à la zone de libre échange tripartite COMESA/EAC <sup>55</sup>/SADC, il convient de mieux appréhender la dimension internationale.

Aussi, s'interrogeant régulièrement sur la poursuite des APE <sup>56</sup>, compte tenu du manque d'informations et de l'absence de structure de discussion, la Commission considère que la mise en place d'une Cellule dédiée au sein du Conseil régional devrait y remédier. <sup>57</sup> S'agissant d'être « *attentif aux évolutions des règles régissant les conditions des échanges dans notre zone de proximité* », il s'avère aujourd'hui primordial de reprendre les travaux entamés en 2007 <sup>58</sup>. De surcroît, il devient urgent de réaliser un point sur ce dossier à Bruxelles, mais aussi avec les entreprises locales concernées afin d'élaborer une

---

50 Avis du CESER sur le « Rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale » – Bureau du 8 avril 2015.

51 Note du CESR : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005.

52 Très petites et Moyennes Entreprises.

53 Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation.

54 Commission de l'Océan Indien (COI), Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC), Association des États Riverains de l'Océan Indien (IORA).

55 Communauté de l'Afrique de l'Est.

56 Accords de Partenariat Économique.

57 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

58 Premier avis du CESR « sur les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Économique en négociation entre l'Union Européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » – Bureau du 14 mars 2007 – Deuxième avis du CESR « sur les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Économique en négociation entre l'Union Européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » – Assemblée plénière du 7 juin 2007.

réponse concertée et cohérente sur ce sujet<sup>59</sup>. Avant toute chose, la Commission souligne la nécessité de procéder à une évaluation de ces Accords.

La Commission renouvelle son entière adhésion à l'implantation et au développement des antennes de représentation de la Réunion à l'extérieur. Elle avait salué l'initiative du lancement d'une réflexion afin de définir les pays cibles où leur implantation s'avère prioritaire<sup>60</sup>. Dans un contexte de raréfaction des fonds publics, elle avait préconisé la mutualisation des moyens (d'ailleurs envisagée en 2011) avec d'autres collectivités territoriales françaises.

Par ailleurs, elle souligne à nouveau la nécessité d'établir une collaboration étroite avec l'unité déconcentrée de la Commission européenne à Maurice<sup>61</sup>.

Sur le plan bilatéral, la circulation des personnes étant un préalable à l'intensification des échanges, la Commission appelle la Collectivité à accentuer ses initiatives déjà entreprises auprès du Gouvernement et des Parlementaires réunionnais en vue de faciliter les procédures de délivrance des visas. Dans la même optique, il convient également de développer les liaisons aériennes.

## **II. LES AUTRES SECTEURS D'INTERVENTION PRIORITAIRES DE LA COLLECTIVITÉ**

La Commission souligne, une nouvelle fois, que l'orientation économique n'est pas exclusive des autres interventions. Dans cette logique, à plusieurs reprises, afin de disposer d'une vision globale et transversale de la politique menée, elle avait suggérée l'adoption d'une présentation synthétique consolidée de l'ensemble des projets soutenus par le Conseil régional (par secteur, pays, projets et montants), comme cela se fait dans d'autres Régions. Aussi constate-t-elle avec satisfaction une évolution notable, en termes de cohérence et de lisibilité, la seconde partie du Rapport récapitulant les autres actions régionales en ce domaine (éducation/formation, culture et sport, santé et solidarité internationale, recherche et innovation, gestion des risques naturels, environnement et développement durable).

La Commission réitère la nécessité de maintenir les liens de coopération avec nos partenaires historiques, proches voisins dans la zone (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles). L'identité indianocéanique est un élément clé à valoriser<sup>62</sup>. Depuis de nombreuses années, le CESER milite en faveur du concept de co-développement ; une meilleure connaissance mutuelle des pays de la zone est de nature à améliorer les relations et donc à accroître l'ensemble des échanges.

## **III. L'ADOPTION DU PO INTERREG V OCÉAN INDIEN 2014-2020**

Afin d'optimiser la consommation des crédits alloués, en augmentation substantielle<sup>63</sup>, il paraît crucial de mobiliser au plus vite les porteurs de projets ; d'autant plus que 2016 représente la première année effective de sa mise en œuvre opérationnelle<sup>64</sup>. Pour ce faire, des moyens conséquents doivent être déployés afin d'assurer un plan de communication performant.

La Commission relève que le Conseil régional s'attache à favoriser l'articulation des financements conjoints FED-FEDER<sup>65</sup>, dans le cadre des projets menés avec la COI. Elle partage également la nécessité de rechercher la meilleure complémentarité possible avec les autres instruments financiers mobilisables comme l'ICD<sup>66</sup>.

En outre, la Commission réitère la préconisation tendant à ce que soit étudiée la possibilité pour la

59 Intervention du Président Jean-Raymond MONDON du CESER lors de la Conférence de coopération régionale, le 9 novembre 2012.

60 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

61 Avis du CESR sur le Compte administratif et le Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2011 – Assemblée plénière du 28 juin 2011.

62 Note du CESR : « La coopération régionale : Un enjeu pour la Réunion ? » – Assemblée plénière du 16 novembre 1999.

63 De 5 M€ en 2001-2006, 35 M€ en 2007-2013, à 63,2 M€ en 2014-2020.

64 Avis du CESER sur les fiches actions du programme INTERREG V OI 2014-2020 du 22 mars 2016.

65 Fonds Européen de Développement – Fonds Européen de Développement Régional.

66 Instrument de Coopération au Développement pour l'Inde et l'Afrique du Sud.

Réunion d'obtenir l'autorisation auprès de la Commission européenne de gérer directement une partie du FED pour sa zone d'intervention (à l'instar de la Guadeloupe)<sup>67</sup>.

Au regard du caractère stratégique et transversal de cette politique, qui s'exerce « *dans un contexte d'insertion régionale et de dynamique de coopération éminemment complexes*<sup>68</sup> », des contraintes communautaires grandissantes<sup>69</sup>, qui s'ajoutent à la multiplicité des intervenants, le besoin de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité se fait de plus en plus prégnant.

Aussi, la Commission rappelle avec force que le chef de filât de la coopération décentralisée clairement conféré au Conseil régional permettrait de mieux structurer et coordonner les interventions et sources de financement. Il s'agit de définir un nouveau mode de gouvernance reposant sur une stratégie concertée et partagée, associant les partenaires économiques et sociaux.

La Commission renouvelle sa préconisation, régulièrement émise, tendant à la création d'une Conférence locale de la coopération et du co-développement (chargée d'élaborer la politique en la matière, d'informer les partenaires et de procéder aux évaluations) réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux, y compris les acteurs de la société civile.<sup>70</sup>

Le droit régional à l'expérimentation pour la déclinaison du programme INTERREG V, par la formalisation de conventions-cadres conclues avec les pays tiers participants, est de nature à « *définir une nouvelle gouvernance au service du rayonnement de notre territoire* »<sup>71</sup>.

---

67 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

68 Cf. Programme INTERREG V OI 2014-2020.

69 Concentration thématique, programme unique avec deux volets distincts aux périmètres géographiques propres, accord des États tiers, gouvernance élargie, partenariat renforcé, pilotage de la performance, ...

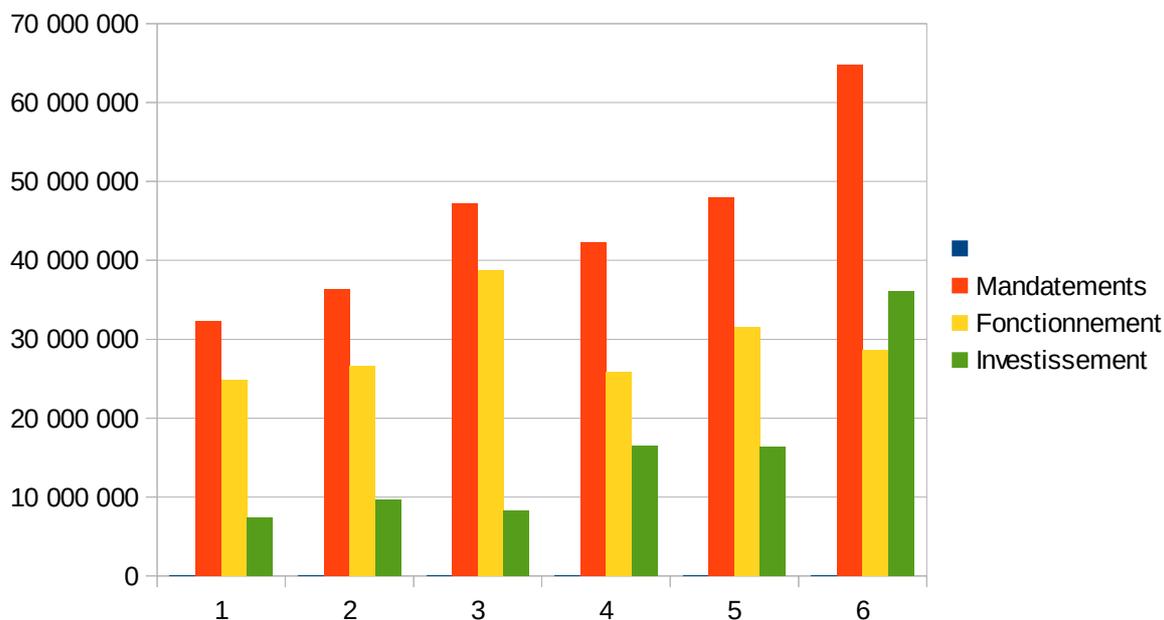
70 Note du CESR « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005.

71 Avis du CESER sur l'exercice du droit régional à l'expérimentation (article 72 alinéa 4 de la Constitution) – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

## « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

Pour l'exercice 2015, le taux de réalisation des engagements comptables s'élève à 81 % (64 775 111 €), dont 76,6 % pour la section d'investissement (36 091 564 €) et 87,4 % pour la section de fonctionnement (28 683 547 €).

### Évolution des mandatements de 2010 à 2015

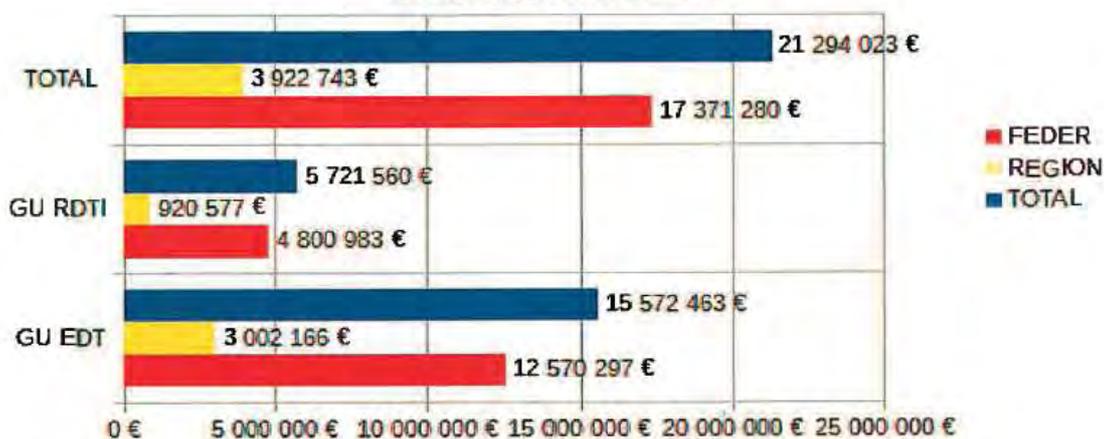


En euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Mandatements	32 242 591	36 333 118	47 170 331	42 321 533	48 028 924	64 775 111
Fonctionnement	24 895 533	26 637 975	38 820 843	25 823 664	31 587 736	28 683 547
Investissement	7 347 058	9 695 143	8 349 489	16 497 869	16 441 187	36 091 564

Dans un contexte qui semble s'améliorer, l'action du Conseil régional se conforte et se renforce en matière de développement économique, notamment, à travers l'application de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Par ailleurs, la Commission apprécie qu'il ait été précisé, dans le bilan d'activités, la contrepartie européenne. Ceci montre l'importance de l'effet levier des engagements financiers de la Collectivité régionale qui a permis de mobiliser plus de 17 M€ du PO FEDER 2014-2020.

*source : rapport CNS avril 2016*



GU RDTI: Guichet Unique Recherche Développement Technologique et Innovation  
 GU EDT: Guichet Entreprises et Développement Touristique

## I. UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

### 1.1. Un soutien plus efficient aux entreprises

La Commission relève les diverses interventions régionales en faveur des entreprises de la Réunion, notamment en termes d'accompagnement financier. Cependant, et comme elle l'avait exprimé antérieurement<sup>72</sup>, il est important de les soutenir à chaque étape de leur vie. De ce fait, la Commission regrette que l'idée de la création d'un fonds de retournement pour les entreprises en difficulté n'ait pas été prise en compte.

Elle note qu'en 2015, le Conseil régional a mené « *une première réflexion sur l'optimisation des financements et des acteurs en matière d'accompagnement et d'animation, (...), en vue de préparer de nouvelles conventions de partenariat avec les organismes intermédiaires* ». La Commission partage les objectifs poursuivis. Cependant, elle rappelle et insiste sur celui de construire, également, une expertise aux fins d'anticipation économique.

### 1.2. La conquête de nouveaux marchés

La Commission constate que, contrairement à ce qui avait été inscrit au Budget primitif de la Région Réunion pour 2015, la Maison de l'export n'a toujours pas été créée. Elle souligne que cette structure permettrait de fédérer l'ensemble des acteurs et d'offrir aux entreprises des moyens d'interventions adéquats.

Elle rappelle, également, que cet outil est d'autant plus important que le PRIE<sup>73</sup>, signé au mois d'août 2015, sera pris en compte dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII).

En matière de conquête de nouveaux marchés, la Commission invite la Collectivité régionale en collaboration avec les services des Douanes à poursuivre les efforts dans le but d'améliorer les procédures de remboursement de l'Octroi de mer<sup>74</sup>.

### 1.3. Un meilleur soutien aux filières prioritaires

#### 1.3.1. *La filière agroalimentaire*

La Commission rappelle sa préconisation relative à la poursuite d'un accompagnement constant afin de permettre un bon écoulement de la production locale au niveau de la restauration collective et en particulier scolaire<sup>75</sup>. Elle réitère sa remarque sur l'importance d'une meilleure certification et labellisation des produits locaux au plan national. Cela constituerait un élément de communication supplémentaire afin de valoriser la production réunionnaise.

#### 1.3.2. *La filière numérique*

La Commission note l'ensemble des études et interventions du Conseil régional intervenues au cours de l'exercice 2015. Elle aurait cependant apprécié qu'un point soit fait sur la mise en place du Comité de coordination numérique qui devait donner les moyens d'une meilleure articulation entre les

72 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

73 PRIE : Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises.

74 Avis du CESER sur le rapport « Octroi de mer : réforme du dispositif de taxations et d'exonérations » – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

75 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

acteurs de terrain et la Collectivité.

### **1.3.3. La filière pêche et aquaculture**

En dépit d'importants efforts menés par la filière pêche, celle-ci reste particulièrement fragile. La Commission note l'engagement du Conseil régional sur ce dossier. Elle déplore, cependant, que 2015 ait été une année blanche, compte tenu de l'approbation tardive du PO FEAMP 2014-2020 en fin d'année 2015.

Par ailleurs, la Commission regrette, alors que cette filière correspond à un secteur prioritaire de la stratégie régionale de développement, que les cadres d'intervention du programme ne permettent pas un soutien efficace des projets portés par la petite pêche côtière. La politique européenne de protection de la ressource halieutique méconnaît encore et ne prend pas suffisamment en compte les réalités et les enjeux locaux.

### **1.4. Attractivité du territoire et compétitivité du tissu économique local**

La Commission note les diverses actions du Conseil régional sur les zones d'activités économiques. Cependant, elle aurait apprécié que sa préconisation de mettre en place un Schéma Régional des Zones d'Activités Économiques (SRZAE) soit reprise et mise en œuvre. Cette proposition s'inscrit dans le sens de la création d'un outil permettant d'adopter une vision globale, concertée et partagée de l'aménagement du foncier et de l'immobilier économique du territoire. La Commission rappelle qu'avec la loi NOTRe, la Collectivité régionale est chef de file du développement économique de la Réunion.

### **1.5. Favoriser de nouvelles formes d'entrepreneuriat avec le développement de l'économie sociale et solidaire**

Comme la Commission l'a déjà exprimé, l'Économie Sociale et Solidaire correspond à un secteur dont le potentiel en termes de création d'emplois est porteur d'espoir. Il apparaît essentiel pour la construction sociétale réunionnaise et constitue, par ailleurs, un creuset d'innovation sociale et économique.

La Commission regrette, toutefois, dans le cadre de l'évaluation concernant ces actions, que les indicateurs qualitatifs n'aient pas été renseignés, conformément à sa demande<sup>76</sup>. Il aurait été intéressant de le faire compte tenu du champ social et économique concerné.

## **II. LA RÉUNION, TERRE D'INNOVATION**

L'innovation comme tremplin au développement social et économique, tel est l'esprit qui a guidé l'intervention du Conseil régional, en ce domaine, au cours de l'exercice 2015. Les actions ont donc consisté à soutenir, d'une part, les structures d'accompagnement et d'autre part, les projets.

La Commission constate que sa préconisation<sup>77</sup> visant à favoriser l'émergence de clusters dans d'autres domaines que celui de la mer a été suivi d'effets puisque deux appels à manifestations d'intérêt ont été lancés et que des projets multiples ont été valorisés (projet Réunionois, RSO2, ECO-TOUR, ...).

---

76 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

77 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

La Commission rappelle que l'action de la Collectivité régionale se poursuivra dans le cadre des quatre programmes stratégiques suivants :

- ✓ un tourisme plus compétitif ;
- ✓ une destination plus attractive ;
- ✓ une plus grande efficacité de l'action publique ;
- ✓ un tourisme innovant.

## **I. UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE TOURISME**

### **1.1. Un tourisme plus compétitif**

#### **1.1.1. Accompagner l'amélioration d'une offre touristique existante**

La Commission reconnaît l'engagement du Conseil régional pour faire de la Réunion un produit et une destination touristiques remarquables, d'une part, par l'amélioration de l'offre d'hébergement, de restauration et de loisirs et d'autre part, par le soutien à un emploi de qualité.

Elle rappelle que le port et l'aéroport constituent les vitrines de la Réunion (les premiers points de contact pour les touristes). Il convient, dès lors, que dès ce niveau, tout puisse être mis en œuvre afin de faciliter leur accueil.

#### **1.1.3. Conforter l'identité du territoire par la diversification et la valorisation de l'offre touristique dans les espaces ruraux**

Compte tenu du potentiel de développement touristique que représente la valorisation des espaces ruraux, notamment en termes de diversification d'activités, la Commission regrette qu'en 2015, aucun projet n'ait été financé sur la base du nouveau programme PDRR-FEADER<sup>78</sup> 2014-2020.

Elle rappelle que pour faire de la Réunion une destination attractive, offrant des parcours touristiques de qualité à l'échelle internationale, ce type de projets d'aménagement est essentiel et correspond à une demande exprimée, de produits atypiques, par une clientèle de plus en plus exigeante.

La complémentarité recherchée entre les produits touristiques de la Réunion trouvera sa traduction, notamment, à travers la mise en œuvre du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion (SDATR) qui doit encore être actualisé. Il sera de nature à permettre une plus grande lisibilité, une cohérence et une harmonisation entre les orientations stratégiques et la déclinaison en actions de terrain<sup>79</sup>.

<sup>78</sup> PDRR-FEADER : Plan de Développement Rural de la Réunion – Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

<sup>79</sup> Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

## **1.1. Une attractivité renforcée de la destination**

### **1.2.1. Promouvoir la destination et la qualité de l'offre touristique réunionnaise**

En confiant à l'IRT<sup>80</sup> et à la FRT<sup>81</sup> l'élaboration et la mise en application de la politique touristique, le Conseil régional a fait le choix de promouvoir tant en externe qu'en interne la destination Réunion. Ces institutions doivent être de véritables relais des aspirations des entreprises du secteur touristique.

La Commission tient, cependant, à rappeler l'importance d'une bonne gouvernance qui doit permettre à l'ensemble des acteurs économiques de trouver leur place dans la définition et la mise en œuvre de cette politique.

Elle insiste également, s'il en était encore besoin, sur l'importance de la communication ainsi que sur l'association des Réunionnais, dans leur ensemble, au projet touristique du territoire pour qu'ils en soient de véritables acteurs.

La Commission note que les résultats du tourisme pour l'année 2015 montrent une progression des résultats des plateformes collaboratives sur lesquelles la Commission attire l'attention du Conseil régional. Ces plateformes (ex : airBnB) n'offrent pas les mêmes niveaux de garantie que les structures traditionnelles et n'ont pas les mêmes retombées pour le territoire.

## **1.2. Une plus grande efficacité de l'action publique**

Par sa compétence en sa qualité d'Autorité de gestion du FEDER<sup>82</sup> 2014-2020, par la réactualisation du SDATR et par sa participation au sein du COST<sup>83</sup>, le Conseil régional dispose, aujourd'hui, des moyens nécessaires en faveur de « *la mise en tourisme* » du territoire réunionnais.

La Commission souligne que ces différentes strates d'intervention sont de nature à permettre la prise en compte de la dimension touristique dans chaque projet d'aménagement du territoire et dans toute politique de développement de celui-ci.

## **1.3. Un tourisme innovant**

La Commission rappelle que le développement de l'e-tourisme et la communication réalisée dans ce cadre doivent être adaptés en fonction des cibles nationales ou internationales.

---

80 IRT : Ile de la Réunion Tourisme.

81 FRT : Fédération Réunionnaise du Tourisme.

82 FEDER : Fonds Européen pour le Développement Régional.

83 COST : Comité d'Orientations Stratégiques du Tourisme.

La Commission tient à saluer la présentation qui lui a été faite, permettant d'avoir une vision de l'ensemble des actions et projets soutenus dans le cadre de la Recherche et de l'Innovation. Elle regrette malgré tout l'absence d'un tableau de synthèse permettant de retracer l'ensemble des actions de soutien et les montants financiers mobilisés et plus spécifiquement les financements européens.

### **1.1. Développer la culture de l'innovation et du partenariat**

#### **1.1.1. Les structures d'accompagnement de l'innovation**

Outre le soutien aux structures d'accompagnement, la Commission souligne celui en faveur des grappes d'entreprises. Elle estime que cette mesure est de nature à soutenir efficacement les initiatives et la dynamique d'innovation et peut servir d'exemple pour d'autres secteurs d'activités. La Commission est d'avis, en effet, que « *l'innovation ne se décrète pas, elle est la résultante d'un processus d'évolution, de maturation et d'acculturation économique et sociale qu'il est nécessaire d'accompagner* »<sup>84</sup>.

### **1.2. Conforter les équipements structurants et les programmes de recherche**

La Commission constate que les différentes interventions du Conseil régional ont visé à :

- Adapter l'offre de formation et de l'enseignement supérieur aux enjeux du territoire ;
- Faire de la Réunion le HUB de la connaissance et de la recherche scientifique dans l'océan Indien ;
- Améliorer l'insertion professionnelle en renforçant les liens entre enseignement supérieur/recherche et économie.

Ces objectifs sont, par ailleurs, repris dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieures et de la Recherche de la Réunion (SEFORRE). La Commission rappelle qu'il s'agit d'encourager les organismes de recherche locaux à se confronter à leurs homologues nationaux et internationaux pour une excellence des résultats.

---

84 Avis du CESER sur le Compte administratif et le Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 octobre 2015.

Concernant le tourisme numérique, la Commission note l'engagement réalisé par le Conseil régional afin d'accompagner et de soutenir le développement d'une nouvelle dynamique. Elle invite la Collectivité régionale à poursuivre le travail de concertation afin que tous les acteurs notamment économiques puissent y trouver leur place. La Commission réitère, cependant, sa remarque concernant la vigilance nécessaire sur le fait que toute intervention publique ne doit pas se substituer à celle possible privée.

## **I. UNE VRAIE ÉGALITÉ DES CHANCES**

### **1. LE TRÈS HAUT DÉBIT À LA RÉUNION**

La Commission relève que 2015 a constitué une année très importante pour le déploiement du plan régional pour le Très Haut Débit à la Réunion. Cependant, la question de la temporalité entre le déploiement des réseaux et des usages se pose. Il est important que la Collectivité régionale soit attentive sur ce point.

La Commission insiste sur la responsabilité sociétale que doivent assumer les entreprises qui interviennent dans la mise en œuvre et le développement du Très Haut Débit à la Réunion. Cette responsabilité s'entend notamment en termes de formation et d'emploi des jeunes Réunionnais.

Elle invite le Conseil régional à poursuivre son effort auprès des opérateurs pour plus de clarté dans leurs actions.

Enfin, la Commission souligne la démarche d'accompagnement de la Collectivité régionale auprès des intercommunalités et des communes. Elle note que cette mission d'expertise sera profitable à l'ensemble du territoire.

### **2. LE RÉSEAU À HAUT DÉBIT GAZELLE**

Sur ce point également, pour la Commission, l'augmentation des capacités doit permettre une optimisation de l'utilisation du réseau.

### **3. LE WIFI RÉGIONAL GRAND PUBLIC – PROJET WI-RUN**

Dans sa démarche d'extension du « WIFI pour tous », la Commission invite la Collectivité régionale à rester vigilante quant à l'équipement des lieux publics en hot-spots et à leur véritable utilisation. Elle demande qu'une évaluation, relative à l'intervention publique en matière d'investissement numérique « hot-spots » et sur les contenus adaptés, notamment touristiques, soit menée.

### **4. AUGMENTATION DES DÉBITS POUR LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE**

La Commission note l'augmentation des capacités pour la communauté éducative de l'île. Elle estime qu'un important travail doit être mené avec, entre autres, le Rectorat, afin de développer les usages qui peuvent en être faits.

**COMMISSION**  
**« AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS »**

**« AMÉNAGEMENT »**

Pour le secteur « Aménagement », les dépenses s'élèvent, pour 2015, à 27,29 M€ en engagement et à 48,58 M€ en paiement. Le taux de réalisation est de 90 % en paiement.

**1. ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LA RELANCE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Au titre du **Plan de Relance Régional en faveur des communes**, 52 projets ont été soutenus en 2015 (22,27 M€ de subventions attribuées) permettant ainsi de générer près de 40,7 M€ TTC de travaux sur l'ensemble de l'île.

La Commission prend acte que les principales bénéficiaires ont été les communes de la Plaine des Palmistes et Cilaos, soit 2 communes de petite taille.

Le montant total réalisé, entre 2010 et 2015, s'élève à 303 M€ en engagement et à 193 M€ en paiement.

**2. METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT VOLONTARISTE EN DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS DU SAR**

Lors de l'examen des Orientations budgétaires pour 2015<sup>85</sup>, la Commission avait noté que 19 communes et 3 EPCI<sup>86</sup> n'avaient pas encore procédé à la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme (PLU<sup>87</sup> et SCOT<sup>88</sup>) avec le Schéma d'Aménagement Régional. Elle avait pris bonne note de l'accompagnement plus étroit prévu par le Conseil régional en direction des techniciens de l'aménagement des collectivités locales. La Commission relève que pour l'année 2015, 7 communes et 3 EPCI ont consulté le Conseil régional sur les modifications de leurs documents d'urbanisme.

**« ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT »**

La Commission note, pour ce secteur (hors emplois-verts), que les réalisations s'élèvent à 8,56 M€ en engagement et à 15,08 M€ en paiement.

**Énergie**

La Commission estime que le bilan d'activités de ce secteur aurait pu être plus mitigé et faire référence aux graves difficultés des projets en cours déjà perceptibles dès 2015. Celles-ci concernent notamment les filières éolienne, photovoltaïque et biomasse. Cette situation affectera probablement

85 Avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

86 EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

87 PLU : Plan Local d'Urbanisme.

88 SCOT : Schéma de COhérence Territoriale.

le bilan 2016.

S'agissant des **aides aux bailleurs sociaux pour la mise en place de chauffe-eau solaires** (CES), la Commission constate que 6 000 CES ont été installés depuis 2010 dont seulement 86 en 2015. Elle prend acte que de nombreux dossiers ont été reçus mais n'ont pas pu être traités dans l'attente de l'approbation du PO FEDER 2014-2020. De plus, cette action est maintenant mise en œuvre via la démarche ITI<sup>89</sup> de contractualisation avec les EPCI.

Aussi, la Commission regrette l'absence de procédure de transition entre les 2 périodes de programmation (2007-2013 et 2014-2020).

### **Déchets et cadre de vie**

Compte tenu de l'inquiétude suscitée par les **unités de valorisation énergétique**, la Commission souhaite être informée des impacts en matière sanitaire et environnementale.

## « ROUTES, TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS »

**En recettes**, le produit de la Taxe Spéciale de Consommation sur les Carburants (T.S.C.C.), estimé dans le Budget primitif pour 2015 à 208,12 M€, s'est élevé à 213,37 M€, soit une hausse de 2,12 % par rapport à 2014 (208,93 M€).

**En dépenses**, la Commission relève, pour les opérations routières relevant du Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT), que les crédits ont été engagés et mandatés respectivement à hauteur de 94,5 % (82,32 M€) et 81,7 % (345,90 M€).

### **La Nouvelle Route du Littoral**

La Commission prend acte que les impacts réels du chantier de la NRL sur le milieu marin, sont moindres que ceux évalués en phase d'études.

Lors de l'examen des Orientations budgétaires pour l'exercice 2015<sup>90</sup>, la Commission avait appelé « *de ses vœux des positions politiques réfléchies afin d'éviter l'augmentation de coûts supplémentaires pour ce chantier. Et ce afin d'éviter le risque, non négligeable, que cet ouvrage exceptionnel ne vienne pénaliser les autres projets d'infrastructures routières envisagés par la Collectivité régionale (Liaison Col de Bellevue-Saint-Pierre, Déviations de Saint-Benoît, Saint-André...)* ».

La Commission restera vigilante sur la réalisation des autres actions relevant de la compétence de la Collectivité régionale.

### **Le programme de Trans Éco Express**

Enfin, la Commission estime que la notion de transport de marchandises dans les études d'opportunité et de faisabilité de réalisation d'un **transport par câble** pour les cirques de Cilaos et Salazie, doit être intégrée dès le début de la réflexion et non faire l'objet d'études complémentaires.

89 Investissement Territorial Intégré.

90 Avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

« LA JEUNESSE, CIBLE PRIORITAIRE DE L'ACTION RÉGIONALE »

La Commission prend acte du Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2015 en ce qui concerne les secteurs de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, de l'Éducation, de la Mobilité ainsi que celui de l'Égalité des chances.

Le document, présenté sous forme de fiches bilan, permet de mettre en avant, pour l'année 2015, les interventions régionales réalisées par axe et par programme. Cette présentation donne une visibilité des moyens mis en œuvre par la Collectivité régionale dans les secteurs précités.

La Commission émet le souhait de retrouver cette forme dans les prochains documents budgétaires qui lui seront soumis pour avis.

« FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »

La Commission prend acte du montant global engagé en 2015, par la Collectivité régionale dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage (100,5 M€) pour la formation de plus de 19 000 apprentis, stagiaires ou étudiants.

Elle note ainsi une diminution du budget dédié à ce secteur en comparaison à 2014<sup>91</sup>, qui était de l'ordre de 112 093 974 € au bénéfice de 20 126 apprentis, stagiaires ou étudiants.

**I. L'APPRENTISSAGE UN DISPOSITIF GLOBAL DÉDIÉ AUX JEUNES**

La Commission note l'évolution constante de l'effectif d'apprentis sur le territoire depuis 2010, conformément aux orientations stratégiques fixées par la Collectivité régionale, qui tendent à favoriser le mode de formation par apprentissage.

Elle constate également l'**augmentation du budget consacré à l'apprentissage** qui passe ainsi de 31 003 802,55 € (AE) en 2014<sup>92</sup>, à 33 905 247 € (AE) en 2015.

Suite au constat<sup>93</sup> d'un réel besoin dans le domaine de l'aéronautique au niveau du territoire, mais également dans le but d'aboutir à une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins en emploi des entreprises<sup>94</sup>, la Commission soulignait<sup>95</sup> la nécessité de multiplier les actions de formation dans ce secteur. Elle suggérait<sup>96</sup> la création d'un « centre de formation aux métiers de l'aéronautique » et se réjouissait de voir que le Conseil régional entendait<sup>97</sup> amplifier en 2015 son **action de formation dans le secteur aéronautique** par la voie de l'apprentissage. C'est donc avec satisfaction qu'elle note l'engagement du Conseil régional pour l'année 2015 à hauteur de 80 168,66 € (AE) et 22 843,06 € (CP) en faveur de l'apprentissage de 41 jeunes aux métiers de l'aérien au travers l'AFMAE<sup>98</sup>.

91 Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2014, page 332.

92 Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2014, page 332.

93 Résultats de l'étude « Pilot and Technician Outlook ».

94 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

95 Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

96 Note d'étape : « La desserte aérienne à la Réunion : composition du billet d'avion et quelle évolution pour l'aéroport de Pierrefonds ? » – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

97 Budget Primitif du Conseil régional pour l'exercice 2015, page 214.

98 AFMAE : CFA des Métiers de l'Aérien.

S'agissant de l'**aide au petit équipement accordée aux apprentis**, la Commission regrette la faiblesse du montant (4 523 € AE et CP) engagé au titre de cette action au cours de l'année 2015, en faveur de 28 bénéficiaires.

Dans le but de prévenir le décrochage en formation dans les CFA, et dans le cadre d'un accompagnement plus rigoureux des jeunes sous contrat d'apprentissage, la Commission rappelle la **nécessité pour les CFA d'associer davantage les professionnels dans le suivi de la formation des apprentis** qu'ils ont à leur charge.

## II. LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

### A. LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES MISE EN ŒUVRE PAR L'AFPAR<sup>99</sup>

La Commission prend acte du montant de 16 071 176 € consacré en 2015, par la Collectivité régionale pour l'activité de formation, ainsi que pour les missions d'orientation, d'hébergement et de restauration pour l'accompagnement de 2384 stagiaires, contre 2324 stagiaires en 2014 pour un budget de 15 907 502 €<sup>100</sup>.

La Commission note la transition juridique opérée par **l'évolution statutaire de l'AFPAR en SPL** et rappelle<sup>101</sup> à ce propos, la conséquence sur le positionnement des partenaires sociaux au sein de la structure.

### B. LA FORMATION SECTORIELLE ET LES GRANDS CHANTIERS

La Commission remarque la poursuite des efforts de la Collectivité régionale en matière de formation sectorielle. Elle note notamment son soutien aux filières de l'artisanat et de la pêche pour un montant de 1 088 331 € et la poursuite du programme engagé en 2014 dans le secteur du BTP.

Par ailleurs, la Commission se satisfait de la **signature de la convention cadre pour l'emploi local au regard des grands chantiers du territoire**, intégrant le **nouveau programme initié dans le secteur de la fibre optique** qui a mobilisé un budget de 590 000 € pour couvrir la formation de 81 stagiaires. Elle estime qu'il s'agit de la concrétisation de sa préconisation<sup>102</sup> appelant la recherche d'une adéquation des offres de formations avec les besoins en emploi des entreprises présentes sur le territoire, suite à la réalisation de démarches de GPEC<sup>103</sup>.

### C. LE SANITAIRE ET SOCIAL

La Commission note la validation en 2015, du **nouveau Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SFRSS) 2015-2020**, qui a fait l'objet d'une consultation conjointe à la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarités et Égalité des chances »<sup>104</sup>. À cette occasion, elles ont tenu à rappeler notamment les principes d'une bonne gouvernance qui doit favoriser la coordination et l'implication de tous les acteurs intéressés par les problématiques de santé publique.

### D. LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

La Commission encourage la volonté de la Collectivité de **soutenir la formation professionnalisante des acteurs culturels**. Elle prend acte de l'attribution de 50 aides individuelles de formation en 2015,

99 AFPAR : Assistance à la Formation Professionnelle des Adultes à la Réunion.

100 Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2014, page 312.

101 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

102 Rapport du CESER intitulé « La GPEC : de l'outil de prévision à la démarche collective d'anticipation, enjeux et perspectives » novembre 2013.

103 GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

104 Avis des Commissions « Éducation et Formation professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarités et Égalité des chances » sur l'actualisation du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) – Assemblée Plénière du 25 juin 2015.

pour un montant de 228 117 €<sup>105</sup> et de l'octroi d'une aide de 10 000 € (14 000 € en 2014<sup>106</sup>) en faveur du Département « Art et culture » de la Coopérative d'Activités et d'Emploi Énergies Alternative pour encourager une forme d'emploi des acteurs culturels.

En matière d'**accompagnement et de soutien aux établissements d'enseignement artistique**, la Commission note pour l'année 2015 :

- La mise en œuvre du Schéma Régional d'Enseignement Artistique, avec notamment le lancement d'une Assistance à Maître d'Ouvrage pour la construction d'un plan triennal de formation continue professionnelle en musique, la signature d'une convention partenariale, ainsi que la réalisation d'un marché de portage du plan de formation professionnelle en musique, pour la désignation d'un opérateur.

- Le soutien aux écoles de danse, de musique et d'art dramatique pour un montant de 222 197 € en faveur de leur programme d'actions de formation ou d'équipement (168 648 € en 2014<sup>107</sup>).

- Le soutien à l'ENSAM<sup>108</sup> pour le développement de ses formations, à hauteur de 85 000 €, contre 92 465,16 € en 2014<sup>109</sup>.

- Le soutien au CRR<sup>110</sup>, pour un montant de 7 158 000 € en dépenses de fonctionnement<sup>111</sup> et de 376 000 € pour l'acquisition de matériel pédagogiques et de travaux<sup>112</sup>.

La Commission relève qu'un budget global de 3 091 000 € (CP) est consacré en 2015 pour la réhabilitation et l'équipement des 4 centres pédagogiques du CRR. Cependant, s'agissant de la répartition de ces crédits, la Commission souhaiterait disposer d'une meilleure lisibilité de la planification et de la répartition des montants alloués annuellement pour chacun des centres, comme communiqué pour les travaux de réhabilitation et de maintenance des CFA.

## E. LES FORMATIONS SUPÉRIEURES

Dans le cadre de la volonté de voir monter en compétences et en qualifications les jeunes Réunionnais, la Commission souligne le **soutien apporté par la Collectivité aux différents partenaires** (AGCNAM<sup>113</sup> – ESA<sup>114</sup> – EGCR<sup>115</sup> – ILOI<sup>116</sup>) pour un budget dédié de 4 526 539 € en 2015, au bénéfice de 1192 apprentis au total.

Comme en 2014, la Commission aurait souhaité disposer d'une meilleure **visibilité** d'une part, **sur la répartition des crédits alloués** aux différentes structures, et d'autre part, **sur le nombre de places** financées en leur sein.

En ce qui concerne le **CPESIP**<sup>117</sup>, la Commission s'était réjoui<sup>118</sup> du maintien de cette formation diplômante, délivrée sous forme de DU<sup>119</sup> et mise en place pour lutter contre l'échec en première année universitaire, touchant ainsi un large nombre d'étudiants sur l'Île (près de 300 par an). Elle constate avec regrets l'abandon de ce dispositif sous sa forme originelle qui répondait à sa préconisation de développer une offre universitaire complémentaire, correspondant davantage aux étudiants issus de la voie professionnelle<sup>120</sup>.

105 En 2014, 57 aides individuelles étaient allouées en la matière pour un budget de 292 156 € – Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2014, page 323.

106 Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2014, page 323.

107 Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2014, page 324.

108 ENSAM : École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers.

109 Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2014, page 324.

110 Conservatoire à Rayonnement Régional.

111 En 2014, les dépenses de fonctionnement du CRR s'élevaient à 6 929 955 € – Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2015, page 325.

112 En 2014, les dépenses en matériel pédagogique et de travaux du CRR s'élevaient à 6 929 955 € – Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2015, page 325.

113 AGCNAM : Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers de la Réunion.

114 ESA : École Supérieure d'Art.

115 EGCR : École de Gestion et de Commerce de la Réunion.

116 ILOI : Institut de L'image de l'Océan Indien.

117 CPESIP : Cycle Préparatoire aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle.

118 Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

119 DU : Diplôme Universitaire.

120 Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

## F. LES FORMATIONS PRÉPARATOIRES À LA QUALIFICATION

La Commission note la mobilisation de la Collectivité pour **garantir aux jeunes l'accès à la qualification** tout en s'efforçant de répondre aux besoins de l'économie réunionnaise, par son **soutien à différents acteurs** (RSMA<sup>121</sup>, E2C<sup>122</sup>) et **la mise en œuvre de divers outils** (aides individuelles, CPF<sup>123</sup>, SPRF<sup>124</sup>, actions de LCI<sup>125</sup>, VAE<sup>126</sup>, ...).

Toutefois, la Commission rappelle<sup>127</sup> ses inquiétudes **concernant le faible impact quantitatif de certaines de ces mesures préparatoires à la qualification, en termes de personnes inscrites dans ces dispositifs et au regard des montants alloués.**

En effet, concernant le **RSMA**, la Commission relevait<sup>128</sup> la volonté du Conseil régional de faire passer de 3 000 à 6 000, le nombre de jeunes bénéficiant annuellement du dispositif, au travers de la mise en place du plan « SMA 6 000 » et de la reconduction de l'expérimentation « les Cadets du RSMAR ». À ce jour, seul un millier de jeunes (dont 49 au titre de la participation de la Collectivité régionale) ont pu bénéficier d'une formation qualifiante au cours de l'année dans le cadre de cette structure, elle s'interroge sur le **taux de couverture du RSMA pour l'année 2015, proportionnellement au nombre de NEET<sup>129</sup> présents sur le territoire (64 000 en 2011<sup>130</sup>).**

La Commission note l'appui de la Collectivité régionale pour l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, notamment par le dispositif de **VAE**. Elle réitère<sup>131</sup> cependant sa demande de disposer d'un bilan, mentionnant les indicateurs qualitatifs et quantitatifs nécessaires à la réalisation d'une évaluation de cette action.

S'agissant du **CPF**, la Commission remarque que ce dispositif est bien moins mobilisé par les salariés que par les demandeurs d'emploi qui bénéficient d'une information grâce à la mise en œuvre d'une convention signée avec Pôle emploi. Elle suggère à ce titre que la Collectivité régionale renforce son soutien en faveur des actions de communication à destination des salariés, afin qu'ils puissent pleinement prendre connaissance de leurs droits en la matière.

## III. LES DISPOSITIFS GLOBAUX TRANSVERSAUX

La Commission reconnaît l'engagement du Conseil régional au travers la politique de formation professionnelle qu'il met en place et les outils et moyens transversaux, dont il se dote pour y parvenir, soit 5 280 700,57 € en 2015, pour :

- la réalisation de GPEC ;
- l'ouverture opérationnelle de la Cité des Métiers ;
- la construction d'une plate-forme SyOP ;
- l'appui aux Missions Locales.

Ainsi la Commission a été invitée à participer à une présentation du **Système d'Observation Partenarial (SyOP)**. Deux ateliers de prise en main ont également permis aux membres présents de se familiariser avec l'outil, dont on ne peut que saluer le travail de mise à jour régulier.

La Commission se félicite de l'ouverture opérationnelle de la **Cité des métiers**, vouée à devenir selon

121 RSMA : Régiment de Service Militaire Adapté.

122 E2C : École de la Deuxième Chance.

123 CPF : Compte Personnel de Formation.

124 SPRF : Service Public Régional de Formation.

125 LCI : Lutte Contre l'Illettrisme.

126 VAE : Validation des Acquis d'Expérience.

127 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

128 Budget Primitif du Conseil régional pour l'exercice 2015, page 227.

129 NEET : Not in Education, Employment or Training (Ni en Études, Ni en Formation, Ni en Emploi).

130 INSEE « Les clés de l'autonomie » – Dossier n° 2 – décembre 2014, p. 13.

131 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

elle<sup>132</sup>, une véritable plate-forme partenariale facilitant l'accès et l'échange d'informations. Elle regrette cependant qu'il ne soit plus question pour le moment de dupliquer cette structure sous la forme d'une antenne installée dans chaque micro-région de l'Île. Elle suggère donc l'organisation de déplacements de lycéens des autres secteurs de l'Île, afin de leur permettre de découvrir cet outil d'orientation.

#### IV. LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DES CENTRES DE FORMATION

La Commission prend acte des montants engagés en 2015, par la Collectivité régionale pour les travaux de réhabilitation et d'extension (0,87M € AP et 8,13M € CP) et de maintenance (0,46M € AP et 0,34M € CP) des centres de formation installés sur le territoire.

Par ailleurs, elle apprécie de pouvoir disposer d'une fiche bilan d'activités 2015 en la matière, mentionnant l'intitulé de l'action et les indicateurs de réalisation et de résultat correspondant.

### « ÉDUCATION »

La Commission prend acte du montant global engagé en 2015, par la Collectivité régionale dans le secteur clef de l'éducation de 45,4M €, en augmentation, par rapport au budget affecté en la matière en 2014 (33 774 210 €<sup>133</sup>).

#### I. ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES LYCÉENS

##### A. LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DU PATRIMOINE SCOLAIRE

La Commission note la poursuite de la mise en œuvre des compétences légales de la Collectivité régionale en faveur de la **construction, de la réhabilitation, de l'extension et de la maintenance du patrimoine scolaire immobilier**, pour un engagement de 10,58 M€.

Elle prend ainsi acte de l'engagement supplémentaire de 2,2 M€ réalisé en 2015 pour la mise en chantier du nouveau lycée à Bois de Nèfles Saint-Denis.

La Commission tient également à exprimer<sup>134</sup> sa satisfaction quant au fait de pouvoir disposer d'une **meilleure lisibilité sur l'ensemble des interventions du Conseil régional en matière de travaux de réhabilitation et de mise aux normes**, comme elle en appelait de ses vœux lors de ses précédents avis.

Par ailleurs, la Commission n'a eu de cesse<sup>135</sup> de mettre en exergue la nécessité d'une réflexion sur la réhabilitation des **internats**. À cet effet, elle se réjouissait<sup>136</sup> de constater que la Collectivité régionale prévoyait leur rénovation par des travaux de réhabilitation et de remise à niveaux dans le cadre d'un plan de réhabilitation. Elle constate donc avec plaisir le choix de la Collectivité régionale de prioriser les travaux des internats ou des points de restauration scolaires des lycées les plus en besoin. Toutefois, elle renouvelle son souhait de voir l'ouverture des internats, aux jeunes alternants.

132 Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

133 Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2014, page 274.

134 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

135 Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

136 Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

Concernant les centres d'accueil du mouvement des **MFR** et de l'**I'REO**, la Commission relevait<sup>137</sup> l'engagement volontariste de la Collectivité régionale pour assurer la pérennité et la viabilité de ces structures de formation.

Elle notait ainsi la poursuite des travaux relatifs à la reconstruction du bâtiment d'hébergement et de restauration de l'I'REO de la Plaine des Palmistes, pour un montant global de 5 M€, ainsi que la réalisation d'études pour la réhabilitation des MFR de Saint Pierre et du Tampon.

À cet égard, la Commission s'enquiert des suites données à cet engagement de la part de la Collectivité régionale.

## **B. LA GESTION MATÉRIELLE, TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DES EPLE<sup>138</sup>**

Concernant la **gestion matérielle, technique et financière des EPLE**, la Commission note l'octroi de dotations financières, pour un montant de 23,29 M€ (AE) et réparties entre les 49 lycées publics et privés de l'Île.

Elle prend également acte de l'effectif (1028 agents permanents) d'**ATTEE<sup>139</sup>** employés dans les différents lycées du territoire et se satisfait de la poursuite en 2015 du dialogue et de l'accompagnement de ces agents, comme elle le préconisait<sup>140</sup>.

En matière de **restauration scolaire**, la Commission se satisfait de constater une augmentation de la part dévolue aux produits locaux dans les cuisines scolaires des lycées du territoire (52 % en 2014 contre 40 % en 2013).

En outre, la Commission note l'engagement du Conseil régional de **maintenir en condition opérationnelle les parcs informatiques des EPLE** dans le cadre de ses nouvelles responsabilités en termes de maintenance des infrastructures et des équipements informatiques des lycées.

## **C. UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

La Collectivité régionale a fait le choix, outre les obligations qui lui incombent, d'accompagner de manière volontariste, certains projets pouvant contribuer ou favoriser la réussite éducative des lycéens.

À ce titre, la Commission remarque que le Conseil régional a soutenu tout au long de l'année 2015 la mise en œuvre de **projets pédagogiques** pour un montant de 321 589 € et du **plan anglais**, à hauteur de 89 306 €.

Il a également contribué à des actions en faveur de la **mobilité éducative des lycéens** (pour un budget de 161 455 € au bénéfice de 1 114 lycéens), **de l'acquisition de manuels scolaires** (au profit de 37 928 élèves pour un montant de 1 500 000 €) et poursuivi le déploiement du **Plan Ordinateur Portable (POP)** pour un budget mandaté de 5,4 M€.

Concernant ce dernier outil, la Commission rappelle<sup>141</sup> la nécessité de réaliser une communication plus large entre les bénéficiaires et les animateurs de ce support pédagogique. Elle renouvelle<sup>142</sup> également sa suggestion en faveur d'un lien entre le POP et les différents portails utiles, qu'il s'agisse de l'Agence Réunionnaise pour la Jeunesse (portailjeunes974.com), l'ONISEP, de la Cité des Métiers, Pôle Emploi, ...

Enfin, elle estime nécessaire de développer, en concertation avec le Rectorat, un accompagnement des équipes enseignantes, afin d'optimiser l'utilisation de cet outil.

---

137 Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015, page 179.  
Budget Primitif du Conseil régional pour l'exercice 2015, page 243.

138 EPLE : Établissement Public Local d'Enseignement.

139 ATTEE : Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement.

140 Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

141 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

142 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

## II. SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

### A. FAVORISER LA RECHERCHE DE HAUT NIVEAU

La Commission encourage la Collectivité régionale dans son soutien aux actions liées à la recherche, en vue d'augmenter le potentiel de la recherche-développement-innovation sur le territoire.

En ce sens elle souligne la poursuite du financement par le Conseil régional, de la Contre Partie Nationale (CPN) nécessaire en vue de **soutenir les organismes et laboratoires de recherche** et pour la mise en œuvre des **dispositifs d'Allocations Régionales de Recherche de Doctorat et d'Allocations post-doctorales**, avec le concours des fonds européens.

### B. ACTIONS EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

La Commission note le montant de l'enveloppe globale engagée par la Collectivité régionale (425 000 €) dans le cadre de son action volontariste en faveur de l'Université de la Réunion, pour accompagner divers projets et structures universitaires, telles que ESIROI, PACES ou l'UFR de Science et de Technologies.

La Commission ne peut qu'encourager les actions du Conseil régional en vue d'accompagner l'Université pour la mise en place d'une nouvelle offre de formation pour la période 2015-2019, au profit du **développement de filières courtes**. En effet, elle estime que cette mesure répond à sa préoccupation de « *poursuivre le développement de nouvelles filières universitaires plus courtes, qui correspondraient davantage aux réalités du territoire et aux attentes des réunionnais* »<sup>143</sup>.

## « MOBILITÉ »

### **Avis conjoint des Commissions « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » et « Éducation et Formation professionnelle ».**

Les Commissions prennent acte du montant global engagé par la Collectivité régionale pour l'année 2015 pour le secteur mobilité, à hauteur de 48 896 800 € (AE) et 44 719 345 € (CP), au profit de 92 259 bénéficiaires.

Elles notent qu'en 2014<sup>144</sup>, l'engagement régional réalisé en la matière s'élevait à 41 535 000 € répartis entre 98 640 bénéficiaires.

Elles constatent ainsi une augmentation du budget régional dédié annuellement au secteur de la mobilité, conformément à la priorité de la Collectivité de « *renforcer l'autonomie, la formation et l'emploi des jeunes* »<sup>145</sup>.

Les Commissions notent avec regret le désengagement de l'État à double titre, à la fois en matière de continuité territoriale et concernant la prise en charge par LADOM de la mobilité des étudiants pré-inscrits dans les établissements québécois et de ceux des carrières paramédicales en mobilité en Belgique, Espagne et Allemagne.

Elles tiennent à souligner la réactivité dont a su faire preuve la Collectivité régionale et l'effort

143 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

144 Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2014, page 349.

145 Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015, p. 206.

exceptionnel réalisé en la circonstance. En effet, dans le souci de préserver les intérêts des jeunes Réunionnais et des familles, le Conseil régional a été amené à abonder de manière significative les crédits inscrits au Budget primitif voté pour l'année 2015 qui s'élevaient à 37 881 800 € (AE).

## I. LA MOBILITÉ ÉDUCATIVE

Dans le cadre de l'insularité qui caractérise un territoire tel que le nôtre, les Commissions rappellent<sup>146</sup> la nécessité de développer une culture de la mobilité dès le plus jeune âge.

Ainsi, en matière de **mobilité éducative**, elles notent le soutien apporté en 2015, par le Conseil régional au travers la mise en œuvre de divers programmes et aides en faveur des lycéens et des étudiants, pour un engagement moindre par rapport à l'année précédente (à hauteur de 3 015 483,50 € (AE) en 2015, contre 3 500 000 € (AE)<sup>147</sup> en 2014).

S'agissant de l'**attribution de bourses de réussite aux étudiants**, si les Commissions prennent acte du montant alloué en la matière par la Collectivité régionale pour l'année 2015 (environ 3 M€), elles remarquent que ces crédits sont en nette diminution en comparaison de celui dédié en la matière pour l'année 2014 (4,6 M€)<sup>148</sup>.

Dans un précédent avis<sup>149</sup>, les Commissions relevaient la volonté de la Collectivité régionale de mettre en place un **e-passeport Formation-mobilité**. Elles s'interrogent donc sur la réalisation effective de cette action.

Elles identifiaient<sup>150</sup> également deux freins à la mobilité : la **fermeture des services universitaires aux périodes clefs** du parcours en mobilité de l'étudiant, qui nécessiterait une réflexion en termes d'organisation, et la **barrière de la langue**, qui mériterait une concertation plus approfondie entre tous les acteurs dans le but de définir une politique volontariste forte en matière d'apprentissage des langues étrangères.

## II. LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

C'est avec satisfaction que les Commissions soulignent l'augmentation du budget consacré par la Collectivité régionale en matière de mobilité professionnelle, passant ainsi de 8,6 M€ (AE) en 2014<sup>151</sup> à 11,5 M€ (AE) en 2015, tandis qu'elle prévoyait<sup>152</sup> de mobiliser une enveloppe de 7,8 M€ (AE).

Elles encouragent ainsi la Collectivité à poursuivre la mise en œuvre de ces actions, qui permettent aux candidats à la mobilité d'acquérir une véritable autonomie et de se responsabiliser dans la construction de leur parcours de formation et d'insertion professionnelle<sup>153</sup>.

D'ailleurs, les Commissions relevaient dans de précédents avis<sup>154</sup>, la volonté du Conseil régional d'innover et de trouver des solutions pour la formation et l'insertion des jeunes, par la mise en place de Sessions d'Adaptation à la Mobilité (SAM) et d'un Kit Individualisé de préparation à la Mobilité (KIM). Elles réitèrent leur souhait que ces sessions soient systématiquement intégrées dans les formations.

146 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

147 Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2014, page 349.

148 Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2014, page 349.

149 Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

150 Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

151 Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2014, page 343.

152 Budget Primitif du Conseil régional pour l'exercice 2015, page 254.

153 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

154 Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

Par ailleurs, concernant l'**Aide à la Mobilité pour les Apprentis (AMA)**, la Collectivité prévoyait<sup>155</sup> l'accompagnement à la mobilité d'environ 150 jeunes en 2015 pour leur permettre de découvrir les métiers en Europe, dans la Zone Océan Indien, en Afrique du Sud, en Chine, ... Si les Commissions notent que la Collectivité régionale a ainsi engagé 237 500 € (AE)<sup>156</sup> en faveur de ce dispositif en 2015, elles s'interrogent cependant sur le nombre de bénéficiaires effectif de cette action.

**« ÉGALITÉ DES CHANCES »**

***Avis conjoint des Commissions « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » et « Éducation et Formation professionnelle ».***

***Cf. Avis de la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances »***

---

155 Budget Primitif du Conseil régional pour l'exercice 2015, page 215.

156 Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2015, fiche bilan d'activités par programme, page 211.

## COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »

### CULTURE – PATRIMOINE CULTUREL

Dans la continuité de son projet mis en œuvre depuis 2010 et pour cette dernière année de mandature, le Conseil régional a engagé une politique volontariste dans les domaines de la Culture et du Sport. À cet égard, la Commission enregistre avec intérêt l'engagement de la Collectivité dans ces secteurs essentiels au bien-être et à l'épanouissement de la population réunionnaise.

Les réalisations budgétaires et comptables du Conseil régional dans le domaine de la Culture et du Sport pour l'exercice 2015 sont les suivantes :

- Globalement, les engagements comptables pour ces deux secteurs affichent un taux de réalisation<sup>157</sup> de 83,6 % pour un montant de 38 449 025 €, et ce inférieur à celui de 2014 (96,3 %).
- S'agissant des mandatements, le taux de réalisation<sup>158</sup> pour 2015 s'établit à 93,8 % pour un montant de 119 053 545 €, supérieur à celui de 2014 (73,4 %).
- Concernant la section de fonctionnement, le taux de réalisation des mandatements s'élève à 98,3 % pour un montant de 22 879 748 €.
- En matière d'investissement, le taux de réalisation des mandatements atteint 92,7 %, avec un montant de 96 173 797 €.

#### I. PROMOUVOIR LA CULTURE

La Commission constate que le Conseil régional a confirmé son engagement financier en faveur du secteur culturel à travers les 4 axes d'actions définis en la matière : le soutien en faveur des artistes et des associations, la protection et la valorisation du patrimoine culturel, la réhabilitation et la mise en valeur des musées et l'enseignement artistique et la formation des acteurs culturels.

##### I.1 UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL STRUCTURANTE ET ADAPTÉE, AUX CÔTÉS DES ACTEURS CULTURELS

Dans le cadre du « Schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant de la Réunion » adopté en juillet 2014, la Commission souligne que la Collectivité régionale a accompagné 8 compagnies dans le cadre du dispositif « Hors les Murs » en 2015 pour un montant de 71 100 €. Elle en profite pour réitérer son encouragement aux initiatives permettant d'aller à la rencontre du public en dehors des lieux de spectacle habituels, dans le cadre de représentations à l'extérieur notamment<sup>159</sup>.

En outre, la Commission note que le Conseil régional a consacré 440 045 € au développement des Arts plastiques en 2015. Dans ce domaine, elle l'invite à soutenir les projets d'exposition des artistes-plasticiciens de la Réunion, en les accompagnant à trouver des lieux d'exposition, éphémères ou pour des durées plus longues, et elle l'encourage à mener sur cette problématique une réflexion avec les autres collectivités territoriales et le monde économique.

157 Taux de réalisation pour les engagements comptables : engagements comptables sur prévisions (EC/p).

158 Taux de réalisation pour les mandatements : réalisations sur prévisions (r/p).

159 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'année 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

## I.2 UN PATRIMOINE PRÉSERVÉ ET VALORISÉ POUR UNE MEILLEURES APPROPRIATION ET UNE TRANSMISSION AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

La Commission prend acte que les réalisations du Conseil régional dans le secteur du patrimoine culturel s'inscrivent en cohérence avec les Orientations budgétaires et le Budget primitif pour l'année 2015.

### I.3 UNE POLITIQUE CULTURELLE AXÉE SUR LA MISE EN VALEUR DES ÉQUIPEMENTS MUSÉOGRAPHIQUES RÉGIONAUX

La Commission constate l'effort du Conseil régional en matière de structures muséales régionales sur la mandature. Elle se réjouit en particulier de la réouverture du musée Stella Matutina en juin 2015, suite à sa réhabilitation totale fondée sur un nouveau projet scientifique et culturel. **Elle rappelle l'importance que le Conseil régional, via la SPL RMR<sup>160</sup>, doit accorder à la bonne gestion du personnel de ces musées, ainsi qu'à l'entretien des locaux et des parcours de découverte<sup>161</sup>.** À cet égard, elle prend note des manifestations et innovations mises en œuvre dans les différents musées, telle que la 2<sup>ème</sup> édition des « Volcano Games ».

Par ailleurs, la Commission prend acte de l'entrée de la SPL RMR dans le capital social du musée « Saga du Rhum », présenté comme étant complémentaire avec les musées Stella Matutina et MADOI<sup>162</sup>. Elle suggère que le prochain bilan d'activités du Conseil régional inclue un suivi des impacts de cette coopération notamment en termes de fréquentation pour les trois musées et sur l'efficacité des « effets de mutualisation des moyens » mentionnés dans le bilan d'activités de l'année 2015.

Dans cette perspective de collaboration entre structures muséales, la Commission approuve la volonté du Conseil régional de prendre part à la mise en place d'une offre muséale réunionnaise rassemblant des structures publiques et privées, notamment dans le cadre d'une « route des musées ». Elle estime que la mise en place d'un titre d'accès unique pour tous les musées faisant partie d'un tel réseau encouragera la fréquentation des musées de la Réunion, par les touristes venant de l'extérieur et les Réunionnais eux-mêmes.

## SPORT

La Commission souligne l'engagement de la Collectivité dans le domaine du Sport. Ainsi, par les actions qu'elle finance, elle concourt à encourager la pratique d'activités favorisant un meilleur état de santé de la population réunionnaise. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le droit fil des préconisations émises par la Commission dans ses précédents rapports<sup>163</sup>.

À cet égard, la Commission prend acte de l'élaboration à venir d'un « Schéma territorial de développement du sport », en collaboration avec l'État et le Conseil départemental, à partir de la mutualisation de trois études précédemment réalisées (deux par le Conseil régional et une par le Conseil départemental) et avec l'aide d'un cabinet d'études. **Elle souhaiterait être destinataire de cette étude une fois finalisée et qu'une présentation lui en soit faite.** Dans le cadre de la définition d'une telle politique globale du sport à la Réunion pour les 5 ans à venir, **elle réitère l'importance qui doit être accordée au développement du sport-santé<sup>164</sup>.**

160 SPL RMR : Société Publique Locale « Réunion des Musées Régionaux ».

161 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

162 MADOI : Musée des Arts Décoratifs de l'Océan Indien.

163 « Le système de santé, malade de ses paradoxes ? » – adopté par l'Assemblée plénière de juin 2013.

« Diabète et santé publique à la Réunion : Comment transformer un cercle vicieux en cercle vertueux ? » – adopté par l'Assemblée plénière du 27 mai 2014 et avis sur les précédentes saisines budgétaires.

164 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

Il apparaît à la Commission qu'au cours de l'année 2015, le Conseil régional a poursuivi son engagement en faveur du monde sportif réunionnais, à travers l'accompagnement et le soutien qu'il apporte aux ligues et comités notamment. Sur ce thème, elle note avec intérêt le cadre partenarial et financier mis en place avec les représentants du mouvement sportif fédéral local qui concerne à la fin de cette mandature la moitié des ligues et comités de la Réunion. Ces Contrats Pluriannuels d'Objectifs sont le gage d'un dialogue entre les différents acteurs du secteur. Elle relève la volonté de la Collectivité de réaliser un bilan concernant les 10 premiers partenariats arrivant au terme des trois ans de contrat et souhaiterait en être destinataire.

Enfin, la Commission apprécie l'effort que le Conseil régional a consacré à l'organisation de la 9<sup>ème</sup> édition des Jeux des Îles de l'océan Indien à la Réunion, événement sportif important qui concourt à l'insertion de notre Île dans son environnement géographique. Cet engagement du Conseil régional s'est traduit par l'implication considérable des personnels concernés et par un investissement financier à hauteur de 6,5 millions d'euros. Ce financement exceptionnel a permis la réhabilitation d'équipements sportifs, via le PRR<sup>165</sup>, et l'organisation de la manifestation elle-même (préparation des ligues et comités, hébergement, restauration, etc.).

## « ÉGALITÉ DES CHANCES »

### ***Avis conjoint des Commissions « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » et « Éducation et Formation professionnelle ».***

Le secteur « Égalité des chances » recouvre six axes d'actions pour le Conseil régional : la « Lutte contre l'illettrisme », les « Mesures d'accompagnement jeunesse : lutter contre le décrochage en formation initiale », la « Contribution régionale en matière de cohésion sociale », la « Politique régionale de santé », « Accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire », « Accompagner le développement du numérique ».

Les Commissions saluent la présentation des actions réalisées sous forme de tableau qui permet de faciliter la lecture des politiques mises en œuvre dans les différents domaines. Ainsi, elles regrettent que le même exercice n'ait pas été réalisé pour l'axe « Accompagnement au développement de l'économie sociale et solidaire », ce qui aurait permis de constater les montants consacrés aux différentes actions décrites dans le rapport d'activités.

Comme pour les autres secteurs, elles auraient souhaité une meilleure visibilité du montant global consacré par la Collectivité régionale à l'égalité des chances, avec éventuellement la mention du nombre de bénéficiaires touchés par ces actions au cours de l'année.

### **I. LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME**

Concernant la lutte contre l'illettrisme, les Commissions regrettent également de ne pas voir apparaître le montant global, dédié par la Collectivité régionale à ce domaine.

Par le calcul des montants alloués par la Collectivité aux diverses actions de lutte contre l'illettrisme<sup>166</sup> :

- 893 900 € pour le renouvellement de Cases à lire ;
- 45 181 € au profit de la professionnalisation des acteurs des Cases à lire ;
- 1 490 € au titre de la réalisation du suivi et de l'évaluation du dispositif Case à lire ;

<sup>165</sup> PRR : Plan de Relance Régional.

<sup>166</sup> Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2015, fiche bilan d'activités par programme, page 287.

- 11 773 € en faveur de l'École Montessori de la Possession pour le financement d'action de prévention ;
- 30 100 € pour des actions de communication.

Les Commissions observent une augmentation du montant global octroyé par la Collectivité régionale pour l'année 2015, en faveur de la lutte contre l'illettrisme qui passe de l'ordre de 903 881 € en 2014<sup>167</sup> à 995 854 € en 2015.

Elles notent que cette évolution correspond notamment à une augmentation du budget octroyé en faveur du **dispositif Cases à lire** qui passe ainsi de 875 000 € en 2014, à 893 900 € en 2015.

À cet égard, les Commissions saluent les efforts de la Collectivité régionale en faveur de la professionnalisation des animateurs des Cases à lire, dont les formations ont été reconduites pour l'année 2015.

Elles notent par ailleurs avec satisfaction que ces formations leur permettront d'exporter leurs acquis dans d'autres structures, et de contribuer ainsi à la sécurisation de leur parcours professionnel, dans le cadre d'une vision à long terme, comme elles en appelaient de leurs vœux<sup>168</sup>.

Elles rappellent<sup>169</sup> toutefois que le dispositif Cases à lire, dont l'évaluation tant attendue devrait être menée au cours de l'année 2016, n'a par essence, pas vocation à résorber à lui seul la problématique de l'illettrisme prégnante sur notre territoire.

## II. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT JEUNESSE : LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN FORMATION INITIALE

Les Commissions prennent acte du montant engagé par la Collectivité régionale pour l'année 2015 en faveur notamment d'actions de « raccrochage », de remobilisation ou de remise à niveau dans le cadre de la mise en œuvre du 4<sup>ème</sup> appel à projets régional initié dans le domaine.

Toutefois, au regard de l'ampleur du phénomène sur le territoire, qui accuse un taux annuel de sorties sans qualification ni diplôme deux fois supérieur au taux métropolitain, les Commissions restent sceptiques quant à la **faiblesse des montants engagés par le Conseil régional pour la lutte contre le décrochage scolaire en 2015**<sup>170</sup>.

Les Commissions renouvellent<sup>171</sup> leur préconisation qui tend à **mobiliser de manière plus large les acteurs de l'Éducation populaire**, qui bénéficient d'une réelle expérience, voire expertise dans le domaine de la prévention, notamment par un accompagnement quotidien des familles.

Lors d'un avis précédent<sup>172</sup>, les Commissions se réjouissaient que leur préconisation de réaliser un **état des lieux territorialisé du décrochage**, ait été prise en compte, pour une mise en œuvre durant l'année 2015. Dans l'attente de la publication des résultats de ce diagnostic global et précis du nombre de jeunes concernés par cette problématique sur le territoire, les Commissions émettent le souhait d'être associées à la restitution de cette étude au cours de l'année 2016.

Enfin, les Commissions réaffirment qu'il est indispensable pour toutes ces questions que le **partenariat avec l'Académie de la Réunion** soit renforcé, et cela notamment dans le but de **soutenir la mise en œuvre de démarches pédagogiques innovantes**, initiées par d'autres acteurs implantés sur le territoire.

167 Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2014, page 352.

168 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

169 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

170 Prévision au Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015, page 291 : 70 000 € (AP/AE) – 156 764 €(CP).

171 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

172 Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

### III. CONTRIBUTION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE

La politique du Conseil régional en matière de cohésion sociale fait suite à son constat d'un état d'urgence sociale caractérisé par des écarts qui se creusent au sein de la population réunionnaise. La Collectivité régionale a donc choisi de s'impliquer volontairement dans le champ social ; cela se traduit par le financement de diverses actions à hauteur de 185 000 € en 2015.

Les Commissions prennent acte de cette implication mais constatent que ce montant reste modeste, eu égard au contexte social. Cependant, elles encouragent la Collectivité à maintenir, a minima, cet engagement.

Par ailleurs, elles estiment que le Conseil régional doit continuer ses efforts dans ce domaine, **en partenariat et en complémentarité** avec les autres institutions publiques ou **en soutien de projets portés par les différents acteurs, associatifs** en particulier. Cette mutualisation des actions est essentielle pour que chaque partenaire puisse bénéficier des compétences et de l'expérience des autres.

### IV. LA POLITIQUE RÉGIONALE DE SANTÉ

Concernant le secteur sanitaire, même si les prérogatives de la Collectivité régionale en la matière sont limitées, les Commissions considèrent qu'elle doit **continuer de s'impliquer dans la mise en œuvre de la politique régionale de santé des Réunionnais**, tant par une participation à la prise de décision, que par des interventions financières.

Le travail en partenariat avec les acteurs du secteur, notamment associatifs est primordial pour toucher les Réunionnais en proximité, sur des problématiques variées telles que la prévention en matière de comportements sexuels, la promotion d'une alimentation équilibrée ou encore la pratique d'une activité physique régulière. Ainsi, les Commissions adhèrent à l'idée selon laquelle le système de santé demeure trop centré sur le curatif, raison pour laquelle il est nécessaire de **favoriser les projets de prévention et de promotion de la santé**<sup>173</sup>.

Les Commissions notent avec satisfaction l'ouverture en septembre 2015 de l'IRMS-OI<sup>174</sup>, dont la Région est co-fondatrice et qui comptait 14 étudiants à la rentrée. Elles resteront attentives à l'évolution de cette structure.

### V. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Pour ce qui a trait au dispositif « Emplois verts », les Commissions soutiennent l'action spécifique du Conseil régional en la matière. Toutefois, elles continuent de **s'interroger sur les débouchés et les possibilités d'insertion professionnelle durable** des bénéficiaires de ces contrats.

Ainsi, au-delà du bilan comptable et du volume de contrats signés, les Commissions rappellent qu'il appartient au Conseil régional de **rester attentif à la réalisation effective des formations** qui doivent obligatoirement être dispensées aux bénéficiaires.

De plus, elles pointent le déficit de débouchés professionnels pour les bénéficiaires ayant été formés au métier d'ouvrier-technicien du paysage, ce qui est le cas pour la plupart des formations, car ces emplois sont actuellement en grande partie occupés dans le cadre du dispositif lui-même.

Elles prennent donc acte de la volonté du Conseil régional d'**élargir les formations à d'autres types de métiers**, qui ne seraient pas nécessairement liées à l'environnement mais qui permettraient de

173 Note du CESER « Notre système de santé malade de ses paradoxes?... » – Assemblée plénière du 14 juin 2013.

174 IRMS-OI : Institut Régional de Management en Santé de l'Océan Indien.

conduire à une meilleure sécurisation des parcours professionnels de ces contractuels.

Estimant que les contrats « Emplois Verts » ont vocation à être des outils au service exclusif du développement du territoire et des Hommes, les Commissions plaident pour que les **nouvelles formations soient déterminées autant que faire se peut en adéquation avec les projets professionnels des bénéficiaires mais surtout en fonction des besoins du territoire**, notamment le secteur de l'accompagnement à la personne<sup>175</sup>. En effet, d'ici 2040, le nombre des personnes âgées de plus de 60 ans représentera un quart de la population réunionnaise<sup>176</sup>. Il convient donc d'anticiper les besoins en termes de santé compte tenu du vieillissement de la population.

Enfin, les Commissions réitèrent leur demande tendant à ce que soit menée une évaluation du dispositif « Emplois Verts » et que celle-ci fasse l'objet d'une communication transparente.

## VI. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

Les Commissions notent la poursuite durant l'année 2015 du **projet Wi-RUN**, qui a pour vocation d'équiper à terme une centaine de lieux publics, d'un accès gratuit internet, partagé en wifi. Elles constatent que l'ouverture des 11 premiers hot-spots a eu lieu en novembre 2015, malgré un retard engrangé dans le déploiement des sites, suite à une suspension temporaire du marché.

Par ailleurs, les Commissions tiennent à marquer leur satisfaction de pouvoir disposer d'une **cartographie des bornes** déjà mises en œuvre sur le territoire<sup>177</sup>, comme elles le recommandaient<sup>178</sup> et dont elles saluent la mise à jour régulière.

Dans le cadre de la saturation de la connexion internet en raison des débits fournis aux utilisateurs de la communauté éducation-recherche du territoire, rendant difficile l'accès aux infrastructures et contenus nationaux, les Commissions expriment leur satisfaction de constater une **augmentation des capacités de RENATER sur la Réunion**, grâce au concours des fonds européens.

Elles tiennent toutefois à rappeler<sup>179</sup> l'importance d'accompagner les élèves et les étudiants dans l'usage d'internet, en développant notamment, un **temps dit « de déconnexion »**.

### « MOBILITÉ »

***Avis conjoint des Commissions « Éducation et Formation professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances ».***

***Cf. Avis de la Commission « Éducation et Formation professionnelle ».***

175 Note du CESER « Les personnes âgées à la Réunion : anticiper les risques et les besoins » – Assemblée plénière du 28 juin 2011.

176 Source : INSEE – Projections de population 2010 à La Réunion « Horizon 2040 : La croissance de la population ralentit et le vieillissement s'accélère ».

177 Cartographie des hot-spots de la Réunion disponible à l'adresse suivante : <http://wirun.reunion.fr/carte/>

178 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

179 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

# **ANNEXE**

## Déclaration de M. Christian PICARD au nom de la FSU

Les prises de décisions concernant la politique de traitement des déchets à La Réunion pour pallier la saturation de l'enfouissement ont toujours été retardées et aujourd'hui, il semble que l'urgence soit mauvaise conseillère.

La Région Réunion qui a maintenant la responsabilité de ce dossier doit s'inscrire dans les directives du développement durable et donc de la Loi Grenelle initiée, sous la mandature du Président Sarkozy.

Or, force est de constater que le **PPGND** (Plan de Prévention de la Gestion des déchets Non Dangereux) prend les directives de la Loi Grenelle à l'envers. Ainsi, **la priorité N°1 définie par ces directives nationales est la Prévention et la Réduction des déchets**. Or le budget prévu par le Plan de la Région n'est doté que de 5 millions d'euros sur 605 millions d'euros pour la construction des deux Unités CSR (Combustible Solide de Récupération), soit moins de **1 % du budget** pour ce volet fondamental d'une gestion responsable et citoyenne des déchets.

De plus, la partie **Recyclage et Ressourcerie** pour le réemploi des déchets est le 2<sup>ème</sup> point prioritaire de cette même Loi. Or, ici le PPGND **laisse aux associations les seules initiatives**. En clair, si aucune association n'a demain un souci citoyen de relever ce défi, rien ne se fera. Or, cette partie du traitement des déchets est de loin la plus importante en termes de création d'emplois.

Comment dans notre île ravagée par le chômage et la précarité, la Région Réunion laisse-t-elle faire les seules initiatives particulières et privées, ce qui devrait être du ressort d'une **politique volontariste régionale** ?

A-t-on si souvent l'occasion d'un tel **gisement d'emplois** sur notre territoire pour ne rien faire dans ce domaine si prometteur ? Ainsi, une tonne de déchets incinérée par les Unités CSR, c'est moins d'un emploi créé. Une tonne de déchets recyclée, **c'est trois fois plus d'emplois créés**, de l'énergie consommée pour recycler et de la création de matière première pour produire de nouveaux objets. Une tonne de déchets réutilisée, **c'est 5 à 6 emplois** et aucun impact sur l'environnement. Au total, on peut estimer à près de **4000 emplois** possibles **contre 25** pour faire fonctionner un incinérateur.

**Le problème sur l'environnement et la santé publique est une problématique majeure.**

Ainsi, les risques en matière de santé publique sont loin d'être négligeables.

Les données épidémiologiques menées dans les années 90 montrent que les émissions des usines d'incinération de déchets ménagers « ancienne génération » entraînent une augmentation du **risque de cancer du sein, de lymphome et myélome chez les riverains**.

L'exposition est essentiellement due à l'ingestion de produits locaux contaminés par des dépôts accumulés dans le sol d'un mélange de dioxine, PCB et de furanes.

Il est également suspecté un impact sur le **développement foetal**.

Certes, la mise aux normes européennes de 2005 a permis de réduire les émissions de plusieurs polluants.

Néanmoins, certains polluants non couverts par les normes suscitent des inquiétudes (les polluants particuliers par exemple). Les conséquences d'un « **effet cocktail** », c'est-à-dire de fusion de plusieurs composants chimiques présents dans les déchets d'un mélange de substances émises **ne sont pas évaluées**.

Par ailleurs, l'incinération produit **des mâchefers** (résidus solides constitués de la fraction incombustible des déchets). En France, les deux tiers des mâchefers sont utilisés comme matériaux de construction de route. La diffusion possible de polluants contenus dans les mâchefers suscite des inquiétudes.

Par ailleurs, il a été démontré qu'à La Réunion, il n'y aurait que très peu de mâchefers utilisés en sous couche routière, car il n'y a pas de perspectives de création de route pour les décennies à venir. Les mâchefers seront donc vraisemblablement stockés en décharge.

Les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères sont classés dangereux et doivent être réglementairement conduits dans des centres d'enfouissement de classe 1. Or, ces centres n'existent pas à La Réunion et sont très onéreux.

D'autre part, la fiabilité de l'étude d'impact **sur l'environnement au voisinage de l'installation de l'incinérateur** suscite également d'autres inquiétudes. **En 2011, le Conseil d'État a annulé l'exploitation de l'incinérateur de Lune-Viel, dans l'Hérault**, du fait de l'absence de mention de dangerosité des effluents liquides sur les cultures maraîchères alentours.

De plus, compte tenu des incertitudes sur les temps de latence de certains cancers, **l'Institut National de Veille Sanitaire (dans un rapport de 2008) met en garde sur le fait qu'un excès de risque de cancers liés à une exposition aux émissions des incinérateurs nouvelles générations n'apparaisse que 15 à 20 ans plus tard.**

**Aussi, la Cour des Comptes en 2011 a souligné la nécessité de mener un suivi de l'impact environnemental et sanitaire des déchets qui résultent des incinérateurs.**

**Pour ces raisons, le principe de précaution devrait prévaloir tant que persiste un doute sur la dangerosité de ces installations.**

**Pourtant, des alternatives crédibles existent.**

**San Francisco, Capannori, Roubaix et bien d'autres villes** ont mis en place **des politiques audacieuses de réductions de déchets**. **San Francisco**, qui a une population légèrement supérieure à celle de La Réunion, est actuellement à **80 % de réduction/recyclage de déchets**.

**Des mesures peuvent être mises en place à court terme.**

Il convient tout d'abord de **réduire les déchets comme le préconise la Loi Grenelle :**

- en élaborant par exemple **une charte qui inciterait les importateurs/distributeurs à privilégier la mise sur le marché de produits éco-conçus pour mieux les recycler ;**
- en développant **des filières REP (Responsabilité Élargie au Producteur) locales basées sur le principe pollueur-payeur ;**
- **en privilégiant les produits péi en augmentant l'octroi de mer** sur les produits importés et composés d'éléments non recyclables sur l'île ;
- en récupérant à la source **les productions alimentaires excédentaires** pour leur trouver une utilisation (encourager les circuits courts, les activités de transformation à la demande...) ;
- en consommant **des produits péi achetés en vrac** (ou conditionnés dans des emballages dégradables) et en aidant à la multiplication de ce type de distribution.

### **Par un nouveau tri des déchets :**

- en développant le tri à domicile, dans des locaux collectifs et dans les déchetteries : **encourager par une redevance intelligente (critère de poids / levée de poubelle / nombre d'habitants / correctif social) ceux qui font des efforts pour diminuer le contenu de leur poubelle.**

### **Par le recyclage des déchets :**

- **en valorisant les biodéchets suivant leur qualité et leur quantité**: composteurs et lombricomposteurs, méthaniseurs de quartier ou d'immeuble ;  
- **en valorisant les objets polluants** (ex : batteries, carcasses de voitures, bouteille en plastique...).

### **Par la réutilisation et la réparation des déchets :**

- **en encourageant le secteur de la réparation, des recycleries et des ressourceries par des mesures financières.**

**Toutes ces mesures seront bien moins onéreuses que les UVE/CSR qui profiteront toujours davantage aux sociétés multinationales et non aux Réunionnais.**

Nous savons que ce dispositif demande une réflexion approfondie. **Il ne faut pas se lancer dans des solutions de facilité en faisant appel aux grandes entreprises qui offrent des produits clé-en-main ruineux qui vont endetter encore davantage La Région Réunion.** Il faut condamner les solutions irréversibles par les UVE/CSR pour les futures générations avec des émanations néfastes et des risques non contrôlés en matière de santé publique.

Nous savons également que ces incinérateurs qui n'en portent pas le nom **doivent être alimentés coûte que coûte et que, de fait, leur construction est contraire à la réduction des déchets**, donc à toute politique citoyenne de responsabilisation. Pire, **les entreprises qui feront fonctionner ces usines pourront se retourner vers la collectivité en demandant des indemnités pour manque de fourniture de déchets.** On peut même imaginer que La Réunion devienne un réservoir de déchets de la zone pour alimenter ces usines, ... (c'est le cas de la Norvège qui reçoit les ordures de pays voisins pour ne pas payer ces indemnités).

Nous devons rendre conscient et responsable chaque citoyen réunionnais. Celui-ci doit contribuer à **des solutions de traitements des déchets écologiquement adaptés à notre île dont l'environnement est particulièrement fragile. On ne peut prétendre défendre un Patrimoine naturel classé au Patrimoine mondial et accepter l'implantation d'usines à risques pour notre environnement.**

Monsieur le Président de Région, vous vous étiez engagé pour « **l'avenir de nos enfants** » lorsque vous étiez **Président de la CASUD** en affirmant « **...refuser solennellement le tout incinérateur des déchets bruts** ». Vous avez encouragé pendant votre campagne « **une économie circulaire** », et de surcroît, vous vous êtes même positionné **dans le film « Demain »** au succès considérable diffusé aux niveaux national et international pour le développement durable.

**La Région Réunion doit prendre une décision qui ne lui sera pas reprochée par les générations futures en termes de santé publique, de développement d'emplois et d'engagement financier qui condamnera pour de nombreuses années La Réunion.**

**La Région Réunion doit préférer les principes de Réduction/Réutilisation/Réparation/Recyclage, grands pourvoyeurs d'emplois plutôt que de faire des choix qui conduiront à des nuisances pour l'environnement et la santé publique et à un nouvel endettement financier aux seuls bénéficiaires de grands groupes extérieurs.**